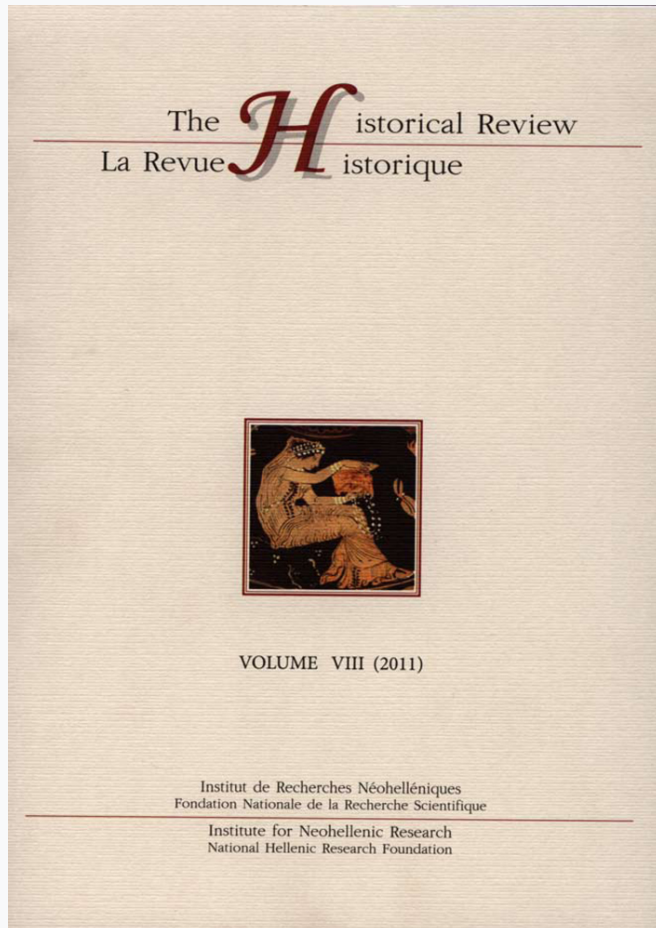


## The Historical Review/La Revue Historique

Vol 8 (2011)



### Une polémique chez les philhellènes à Genève en 1827. Jean-Guillaume de Lunzi et Frédéric Lullin de Châteauvieux

*Michelle Bouvier-Bron*

doi: [10.12681/hr.274](https://doi.org/10.12681/hr.274)

#### To cite this article:

Bouvier-Bron, M. (2012). Une polémique chez les philhellènes à Genève en 1827. Jean-Guillaume de Lunzi et Frédéric Lullin de Châteauvieux. *The Historical Review/La Revue Historique*, 8, 7–46. <https://doi.org/10.12681/hr.274>

UNE POLÉMIQUE CHEZ LES PHILHELLÈNES À GENÈVE EN 1827.  
JEAN-GUILLAUME DE LUNZI ET FRÉDÉRIC LULLIN DE CHÂTEAUVIEUX

*Michelle Bouvier-Bron*

---

RÉSUMÉ: En juin 1827 éclatait à Genève une polémique à la suite de la publication d'un article de Frédéric Lullin de Châteauevieux, aristocrate genevois et chroniqueur politique à ses heures. Dans ces "Considérations sur l'état actuel de la Grèce", Lullin s'en prend violemment aux chefs militaires grecs et à leur esprit de désunion. Quelques jours plus tard, dans un opuscule d'*Observations*, Jean-Guillaume de Lunzi (qui réside à Genève de 1827 à 1834) réfute point par point les affirmations de Lullin. Il attaque également le docteur Louis-André Gosse, délégué du comité philhellénique de Genève, arrivé depuis peu dans la tourmente politique de Nauplie et dont les rapports envoyés à Jean-Gabriel Eynard, souvent reproduits dans la presse locale, sont la source de Lullin. Nous avons cherché à dégager les points de vue des trois parties: Gosse, qui consacre deux années intenses de sa vie à la cause grecque; Lullin, pour lequel la chronique politique est un passe-temps littéraire; et le comte Jean-Guillaume de Lunzi, de Zante, dont le passeport est anglais mais dont le cœur bat pour les insurgés.

---

I

En 2001 paraissait à Athènes un livre de M. Nikias Lountzis intitulé (en grec) *Un complot antihellénique à Genève en 1827* et portant en sous-titre (en français) *Observations de Jean-Guillaume de Lunzi, en réponse aux considérations sur l'état actuel de la Grèce, de M. L. de C.*<sup>1</sup> Ce sous-titre renvoie à une brochure, publiée à Genève au début juin 1827, dont l'existence avait été signalée par le directeur du Musée national historique d'Athènes à M. Lountzis, qui fut tout surpris de découvrir que l'un de ses ancêtres, natif de Zante, avait séjourné à Genève à cette époque et maîtrisait suffisamment le français pour écrire, dans un style très alerte, la réfutation d'un article paru dans la presse genevoise. Passionné par le sujet, il s'est procuré grâce à Mme Danaé Lazaridis les photocopies de l'article de L. de C., publié dans le *Supplément aux Archives genevoises* du 30 mai 1827.<sup>2</sup> Son livre comprend cinq

---

<sup>1</sup> Nikias Lountzis, *Μία ανθελληνική συνωμοσία στη Γενεύη το 1827. Observations de Jean-Guillaume de Lunzi, en réponse aux considérations sur l'état actuel de la Grèce, de M. L. de C.* [Un complot antihellénique à Genève en 1827], Athènes 2001.

<sup>2</sup> *Archives genevoises ou journal politique, littéraire et statistique du Canton de Genève.* Ce journal hebdomadaire, plutôt conservateur, dont le rédacteur est Jean Clavel, a

parties traitant de la situation de la Grèce insurgée en 1827, de la politique de la Sainte-Alliance à l'égard de la Grèce, du philhellénisme à Genève (très sommaire), des thèses antihelléniques de L. de C. et du point de vue de J.-G. de Lunzi; enfin, une partie biographique sur Jean-Guillaume de Lunzi et sa place dans les lettres de l'Heptanèse.

Nous pouvons être reconnaissants à M. Nikias Lountzis d'avoir mis en lumière cette polémique –il n'y a pas à proprement parler de "complot" et le titre est mal choisi– une polémique qui divise les esprits à Genève à un moment particulièrement inopportun pour ceux qui soutiennent la cause de l'indépendance de la Grèce.

Les Genevois avaient la chance d'être bien tenus au courant des événements qui se passaient en Grèce grâce aux nouvelles transmises par les correspondants de Jean-Gabriel Eynard à Corfou et à Zante ou par ceux de Capodistrias, qui séjournait dans leurs murs depuis décembre 1822; de larges fragments de ces lettres étaient reproduites soit dans le *Journal de Genève*,<sup>3</sup> le *Courrier du Léman*<sup>4</sup> ou dans la *Gazette de Lausanne*.<sup>5</sup> Et dès le début de l'année 1827, ils sont également informés grâce aux lettres de l'envoyé du comité philhellénique de Genève, le docteur Louis-André Gosse, sur lesquelles nous reviendrons. C'est précisément cette source qu'utilise l'auteur des "Considérations sur l'état actuel de la Grèce". Cet auteur qui signe L. de C. –initiales parfaitement transparentes pour ses contemporains genevois– est en fait, comme nous l'expliquerons plus loin, Frédéric-Jacob Lullin de Châteauvieux. Voici le début de son article:

Nous avons acquis plus de lumières sur l'état social et politique de la Grèce, par les lettres de M. Gosse, dont les extraits ont paru dans les journaux, que par tout ce que nous en avons appris jusqu'alors.

En nous donnant l'état des forces de la Grèce, elles nous ont montré la cause de l'inaction militaire qui a suivi la prise de Missolonghi. Elles nous ont appris d'où est venu que la marine grecque, si redoutable en 1824, n'a employé dès lors ses forces qu'à exercer sur les neutres une

---

paru du 9 mai 1827 (no. 1) au 14 novembre 1827 (no. 34). Ici, L. de C. [Frédéric-Jacob Lullin de Châteauvieux], "Considérations sur l'état actuel de la Grèce", *Supplément aux Archives genevoises du 30 Mai 1827*, no. 7, pp. 121-126. Nous citons, ici comme ailleurs, en respectant toutes les particularités et l'orthographe des originaux.

<sup>3</sup> *Journal de Genève des lettres, des arts et de l'industrie*, publié par P. A. Bonnant, premier numéro, 5 janvier 1826. À cette époque, journal libéral, donc d'opposition.

<sup>4</sup> *Courrier du Léman, journal politique et littéraire*, imprimé chez A. Cherbuliez à Genève, a paru du 7 juin 1826 au 26 mai 1827. Journal libéral modéré.

<sup>5</sup> *Gazette de Lausanne*, bi-hebdomadaire dirigé par la famille Vincent, a suivi de très près les événements de la Grèce insurgée.

dangereuse et coupable piraterie, au lieu de les rallier pour tenter des expéditions contre les côtes étendues et dégarnies de l'empire ottoman.

Cette cause est toute entière dans le détestable esprit de division, qui semble être chez les Grecs un caractère ineffaçable: esprit qui s'empare des prétextes les plus futiles pour motiver chez les chefs de ce peuple, le défaut de concert, l'abandon de leurs entreprises, le mépris de leurs devoirs, et, au besoin, la perfidie; car on peut nommer ainsi le manque volontaire de coopération dans une si sainte cause.

Cet esprit de désunion tient, d'après Lullin, à l'état social établi par la longue domination ottomane:

[...] Il y a dans cette disposition des esprits quelque chose que notre raison a peine à concevoir. Nous ne savons comment nous expliquer ce que peuvent être des caractères assez forts à la fois pour avoir conçu la plus haute pensée politique, et assez faibles pour en sacrifier l'exécution aux plus petites et aux plus viles de leurs passions.

Ce contre-sens ne peut s'expliquer qu'en admettant, que la plupart des chefs de cette entreprise n'avaient pas conçu le projet d'en voir l'issue. [...]

Il constate alors que les Grecs sont dans l'état d'anarchie que l'Europe a connu au Moyen Âge et qui n'est possible qu'autant que leurs ennemis soient dans un état de désordre similaire. Et d'avancer ce propos qui devait susciter la fureur de Lunzi et de ses amis: "Or, c'est précisément le cas où s'est trouvée la Grèce. Elle s'est défendue à force d'être mal attaquée." Dans un premier temps, rien n'a résisté au choc des Égyptiens; mais ceux-ci n'ont pas su poursuivre leur succès de Missolonghi; et à part le siège d'Athènes, les Turcs sont restés dans la même inertie. Et Lullin enchaîne:

Avec de tels ennemis les chefs de la Grèce ont pu se flatter de nourrir, aux dépens des malheurs du peuple, une petite guerre perpétuelle, mêlée sans doute de succès et de revers, mais très-analogue à leur goût, très-conforme à leur génie et à leur mœurs. Ce n'était donc pas de l'issue de leur entreprise qu'ils s'inquiétaient beaucoup: c'était de pouvoir la faire durer long-temps. Mais, les circonstances les poussent vers un terme qu'ils ne croyaient pas atteindre de sitôt, vers une pacification par laquelle ils seront forcés de s'encadrer dans un ordre légal: car ce peuple, en cessant d'être Turc, se trouvera compris dans le vaste champ de la politique et de la civilisation européenne, qu'il sera contraint d'adopter, sous peine de périr. Il s'y trouve compris dès aujourd'hui, parce que l'anarchie même dans laquelle il existe, est contraire aux intérêts de l'Europe, à la sûreté de son commerce, à l'honneur enfin de ses puissances, qu'un sentiment d'humanité et de religion portent à terminer cette sanglante lutte.

L'auteur rappelle alors le Protocole de Saint-Pétersbourg, signé entre l'Angleterre et la Russie le 4 avril 1826, fait allusion, mais de façon très évanescence, au changement de ministère en Angleterre avec George Canning comme ministre des affaires étrangères, et à l'avènement de Nicolas Ier en Russie. Ces événements marquent le revirement en faveur de la cause grecque de ces deux Puissances, qui sont sur le point de signer le traité dit de Londres (juin 1827) et cherchent à convaincre la France de se joindre à elles. L'auteur examine ensuite les difficultés que rencontreront les Grandes Puissances pour imposer leur exigence d'une Grèce indépendante à l'Empire ottoman; ce ne sont pas des notes diplomatiques qui y suffiront: "L'Angleterre elle-même a combattu pendant sept ans avant de reconnaître l'indépendance des États-Unis, et il est difficile de croire que la Porte se montre plus complaisante." Il faudra nécessairement recourir à la guerre –les Turcs ne comprendront la situation que par la présence d'une armée (russe dans l'esprit de L. de C.) et d'une flotte (anglaise) devant Constantinople. Démonstration qui suffira, pense-t-il, "car la Turquie n'a jamais été moins en état de résister".

Dans la dernière partie de l'article, L. de C. examine enfin ce qu'il appelle le "mode dominant d'existence" qui serait celui du nouvel État:

La Grèce indépendante ne peut être belliqueuse: parce que cette indépendance sera sous la garantie de Puissances, assez fortes pour la conserver par un seul acte de leur volonté. Elle ne saurait être agricole, parce que le territoire et la fertilité lui manquent. Ce peuple ingénieux et spéculatif, entouré de la mer, placé sur les confins de trois des parties du monde, doit être industriel et commercial, ou bien il ne sera rien du tout. Il doit être civilisé, parce qu'il sera placé à l'avant garde de la civilisation européenne, et doit la représenter aux frontières de l'Asie et de l'Afrique.

Et de conclure que la Grèce doit à tout prix se débarrasser de "chefs semi-barbares, livrés à une guerre de partisans". Mais comment s'y prendre: "C'est un problème dont la solution paraît devoir être abordée: car, le moment approche où elle deviendra nécessaire: c'est-à-dire, celui où doit commencer l'histoire de la nouvelle Grèce."

Cette façon violente de s'en prendre aux chefs militaires grecs n'est pas nouvelle chez Lullin de Châteauvieux. Nous la trouvons déjà dans une lettre écrite en juillet 1825 à Jean-Gabriel Eynard, son cousin par alliance, qui séjournait alors à Florence:

[...] Nos dernières Nouvelles de Grèce me paraissent facheuses. Il est évident que le parti du Gouv<sup>t</sup>, c'est-à-dire celui des Hommes instruits et sensés, n'a exercé aucun empire sur la Population et qu'ils n'ont

pas pu rassembler quatre chats pour secourir Navarin. C'est en vain que la Marine des Isles a fait des merveilles. Le Danger reveillant enfin le Peuple, il a énoncé sa Volonté, qui était d'avoir à sa tête les Bandits dont on a tout à craindre. Voilà la dictature tombée aux mains de Colocotroni, d'Odisseus etc. Je ne sais ce qu'ils en feront, s'ils la vendront aux Turcs ou aux Autrichiens. Toujours est-il qu'ils vendront la Grèce à quelqu'un, parce qu'ils ne connaissent d'autre politique que celle du pillage et de la trahison. Que faire donc d'un Peuple dont la Popularité s'attache à de tels gens? Comment le servir? La morale de ceci cher Gabriel c'est que les amnisties ne valent rien et qu'il faut couper le cou à ses Ennemis quand on les tient. Puis il saute du coq à l'âne: D'ailleurs notre été est très brillant, toutes les belles dames de Paris veulent venir se pamer sur notre lûc et devenir grosses à Aix. Pour moi, je ne fais ni l'un ni l'autre, mais je vous aime de tout mon cœur, vous et votre femme.<sup>6</sup>

Moins de huit jours après la parution du brûlot de Lullin dans les *Archives genevoises*, Jean-Guillaume de Lunzi réfutait ses arguments, dans une brochure de 30 pages, imprimée chez Lador, probablement aux frais de l'auteur, et intitulée *Observations de Jean-Guillaume de Lunzi, en réponse aux considérations sur l'état actuel de la Grèce, de M. L. de C.*<sup>7</sup> Il la dédie aux *Chefs Hellènes*, et leur dit, entre autres: "Continuez, ô héros de la Hellade et de l'indépendance, à combattre; achevez l'œuvre glorieuse commencée par le seul courage et soutenue par une héroïque constance. Soyez tranquilles, les vœux de l'humanité sont pour vous."

Lunzi commence ses *Observations* en citant à l'appui une lettre de Jean-Gabriel Eynard aux membres du comité de Genève, du 21 mai 1827, reproduite dans le *Journal de Genève* du 31 mai 1827.<sup>8</sup> Eynard y protestait avec vigueur contre les propos d'un certain Dudon, membre de la Chambre française des Députés,<sup>9</sup> qui reprenait une nouvelle transmise dans le *Moniteur*: "Un fait digne de remarque, c'est que pendant qu'une partie de la garnison de Grabouza tirait sur la Lamproie, M. Grasset leur délivrait dix mille piastres

<sup>6</sup> Bibliothèque de Genève (ci-après BGE), ms suppl. 1899, Lettres de Frédéric-Jacob Lullin de Châteauevieux à Jean-Gabriel Eynard, Genève, 22 juillet [1825 d'après le contexte].

<sup>7</sup> *Observations de Jean-Guillaume de Lunzi, en réponse aux considérations sur l'état actuel de la Grèce, de M. L. de C., publiées dans le supplément aux Archives genevoises, no. 7, du 30 mai 1827*, Genève: Lador, 5 juin 1827.

<sup>8</sup> *Journal de Genève*, no. 23 (jeudi 31 mai 1827), p. 5: Supplément Correspondance. À MM. les membres du comité grec de Genève, Paris, le 21 mai 1827.

<sup>9</sup> Jean-François Dudon (1778-1857), conseiller d'État, élu député à la Chambre en 1820, siégea parmi les ultras.

au nom du comité français.” Dudon y ajoutait ses commentaires: “L’argent recueilli chez nous est consacré à des armemens qui vont piller nos propres vaisseaux; le comité est indignement trompé: il croit délivrer un peuple malheureux, et ne favorise que des pirates.”

Eynard rétorque: “On aurait le droit de répondre à M. Dudon par ces propres paroles qu’il trompe indignement toute l’Europe en osant avancer à la tribune ce qu’il ne connaît pas”; le philhellène profite de l’occasion pour justifier la politique financière des comités philhelléniques et affirme que tant le gouvernement grec que les amiraux Miaoulis, Tombazis et autres chefs de la marine font tout ce qu’ils peuvent pour détruire la piraterie. Mais celle-ci s’explique aussi par la misère extrême des Grecs:

Pour détruire entièrement le mal, il y a deux moyens: achever de massacrer les Grecs qui souffrent de la faim, ou les délivrer, les civiliser; depuis six ans, les Turcs font usage du premier moyen; mais enfin l’Europe entière ne veut plus permettre qu’on égorge des chrétiens, et le désastre du commerce devient une raison de plus pour hâter les secours, et faire cesser cet état d’anarchie.

Ce sont ces propos que Lunzi reprend un peu plus loin dans sa brochure pour contrer les arguments de Lullin, en ajoutant avec raison que beaucoup de pirates “grecs” viennent en fait de Dalmatie et d’Italie et profitent de la situation de guerre pour attaquer les navires étrangers. Si Eynard intervient si fermement contre les propos de Dudon, c’est que l’adhésion du gouvernement et du roi de France au futur traité de Londres n’est pas encore tout à fait acquise, d’où les propos de Lunzi:

[...] dans le moment où le Genevois, qui se distingue le plus par le vif intérêt et le sincère dévouement qu’il a montré à la cause de la Grèce, de la liberté, de l’humanité et de la justice, et quoique seul au milieu d’une puissance étrangère, élève la voix pour abattre la calomnie et soutenir l’honneur des Comités bienfaisants et celui de cette malheureuse nation, il est bien singulier que, dans Genève même, reconnue pour la plus zélée protectrice de ces héros de la liberté, il s’élève une autre voix pour accuser la Grèce de crimes et lui imputer des défauts qu’elle n’a pas, pour décider sur l’état actuel de cette nation, pour régler la politique de l’Europe à son égard, caractériser ses chefs et son peuple, parler sur ses mœurs, ses inclinations, ses intérêts, son territoire, ses ressources, et tout cela sans autres connaissances que les prétendues relations superficielles et incomplètes que M. le Docteur Gosse a pu lui donner.

Je reviendrai plus loin sur la source commune des deux articles, soit les lettres de Louis-André Gosse.

Lunzi réfute ensuite point par point les propos de Lullin: l'inaction militaire qui a suivi la chute de Missolonghi que ce dernier désigne sous le nom offensant de "prise de Missolonghi"; l'inaction de la flotte; Lunzi rappelle les hauts faits de celle-ci en 1824, soit l'expédition d'Alexandrie, les batailles près de Missolonghi, celle de Samos. Selon lui, cette inaction est due, tant sur mer que sur terre, au fait que les chefs qui engageaient à leurs frais soldats ou marins n'ont plus d'argent pour le faire et l'État non plus. Il suffirait de leur procurer les fonds nécessaires pour qu'ils reprennent le combat! Lunzi est le premier à regretter qu'une union constante ne règne pas entre les chefs, mais il estime que sur ce point le Grec n'est pas très différent des membres des autres nations.

Lunzi est particulièrement outré par le propos que les chefs grecs cherchent à faire durer une "petite guerre":

Grand Dieu! chaque homme, quelque soit son égoïsme, a un sentiment d'humanité; serait-il possible de supposer que des hommes qui ont vécu sous la tyrannie mahométane, des hommes qui, dans cette lutte de sept ans, ont été témoins et victimes des massacres journaliers, de la plus affreuse misère, qui, eux-mêmes et leurs familles, ont souffert tout ce qu'on peut imaginer de plus terrible; peut-on supposer qu'ils aiment à rendre éternelle une guerre que M. L. de C. appelle petite, mais qui fait couler chaque année des ruisseaux de sang dans la Grèce?

Il remarque alors que ce ne peut être poussés par l'intérêt qu'ils combattent, puisqu'ils ont un salaire de misère, ni par manque de patriotisme; il rappelle la fin tragique des femmes d'Ipsara et des habitants de Calavrita qui ont préféré se jeter dans la mer ou dans les précipices plutôt que de passer sous le joug des Turcs. Ni même par ambition. Ces chefs ne peuvent plus se lancer dans de grandes batailles, car ils n'ont plus les effectifs suffisants: "Chaque homme que perd la Grèce on aperçoit de suite sa place vide dans l'armée, et un nouveau combattant ne vient point la remplir." Ils sont donc condamnés par là à une guerre d'usure, la seule qui peut les mener à l'indépendance.

Lunzi établit ensuite une distinction subtile entre ceux qui avec "une simple teinture d'érudition" donnent des définitions sur ce que les hommes devraient être et ceux qui savent gouverner. Avec comme exemple la République de Platon qui est restée dans l'imagination du philosophe; ce sont les Lycurgue et les Solon qui ont fixé la destinée des Grecs. Il met aux côtés de ces derniers "Caraiskakis, Kolocotronis, Odisseas, Nikitas, Botzaris, Zavellas et tous les autres chefs Hellènes [qui] avec des poignées d'hommes ont détruit jusqu'à présent des armées immenses, qui se renouvelaient toutes les années dans la Grèce, et qui ont soutenu dans une lutte sanglante de sept ans leur patrie et leur indépendance."

À ces propos très généraux succède une page entière consacrée à un fait particulier, soit la dramatique défaite de Navarin, en 1825, au moment du débarquement d'Ibrahim en Morée, où sont morts plusieurs centaines d'Hellènes et de philhellènes; défaite dont Lunzi rend responsable l'inexpérimenté Scourtis, un marin d'Hydra nommé général de l'armée par Coundouriotis, alors président du gouvernement. Exemple qui n'est probablement pas fortuit, puisque Gosse est au début de son séjour accueilli par les gens d'Hydra; et que Lunzi paraît de cœur proche des chefs du Péloponnèse et très bien renseigné sur cette région. Mais il concède tout de même qu'il ne propose pas ces chefs héros de la Grèce comme des modèles pour organiser l'ordre social.

Ce qui est plus inattendu, c'est l'attaque véhémement qu'il lance contre les "mauvais philhellènes", ceux qui ne sont partis combattre que pour gagner d'hypothétiques galons, et ceux qui ont trahi la cause pour passer au service du sultan.

Mais il leur oppose les véritables philhellènes, que les Grecs ont su reconnaître et apprécier, Byron, Norman, Fabvier. Et il enchaîne:

On a un témoignage de cela dans le vif enthousiasme qu'a produit entr'eux l'arrivée de Lord Cochrane, et celle du général Church; on a vu "ces demi-barbares, ces partisans de l'anarchie militaire et de l'indépendance individuelle", aussitôt qu'ils ont reconnu des zélés philhellènes, dignes et capables de les commander, ne pas hésiter à les nommer pour leurs chefs. Loin de tout esprit de parti, de vanité et d'orgueil, ceux qui ont si long-temps combattu en commandant, se préparent à combattre en obéissant; le choix enfin de M. le Comte Capodistrias, pour président de leur Gouvernement pendant 7 années, doit je pense vous démontrer s'ils aiment l'état d'"ignorance" et d'"anarchie". Il est mon Concitoyen, il est le vôtre; on le connaît à Genève, et à Genève on jugera si les hommes qui veulent vivre dans un état "barbare" et "anarchique" auraient choisi Capodistrias pour chef de leur Gouvernement.

Puis il réfute par un commentaire approprié le propos bien tourné mais mal venu: "La Grèce s'est défendue à force d'être mal attaquée." Dans un registre moindre, il répond –il a presque honte de le faire, nous dit-il– au propos que la Grèce ne peut être un pays agricole:

Son territoire, entrecoupé de montagnes d'une médiocre hauteur et de collines charmantes, forme des vallons et des plaines qui, sillonnés par des rivières et des ruisseaux fécondatifs, offrent la plus riche récompense à l'industriel cultivateur. Le paysan grec est sobre, fort et aime beaucoup le travail. Plus de trente productions diverses s'exportent de la Grèce; elles fournissent amplement à l'Europe de quoi enrichir son commerce, ses arts et ses plaisirs. Tout cela prouve, il me semble, qu'elle

peut devenir une nation agricole. “Que le territoire lui manque”! Je ne comprends pas comment M. L. de C. s’érige en arbitre et fixe les limites de la Grèce. Ces limites ne dépendent que de la volonté puissante des Souverains de l’Europe et de la valeur des Hellènes.

Il y a enfin une comparaison avec la Suisse qui vient de retrouver son indépendance par le consentement des Souverains européens, et dont les citoyens ne plieraient certainement pas la tête sous un joug étranger. Et il termine par un appel à la philanthropie:

Au lieu de faire des considérations et des tableaux faux et horribles de la Grèce, et d’exciter ainsi injustement le mépris des peuples contre cette infortunée nation, employez mieux, Monsieur, je vous en prie, votre éloquence, à maintenir dans l’Europe les sentiments philanthropiques qui l’honorent, à l’engager à faire encore des sacrifices généreux pour le bien de la Grèce et de la civilisation, et à créer encore des établissements où on puisse élever la nouvelle génération de ce peuple qui “sera placé à l’avant-garde de la civilisation européenne, et qui doit la représenter aux frontières de l’Asie et de l’Afrique”.<sup>10</sup>

C’est en effet le moment où arrivent à Genève plusieurs jeunes Grecs qui vont suivre leurs études dans le pensionnat de Rodolphe Töpffer<sup>11</sup> ou chez le pasteur Naville à l’institut de Vernier.

Lunzi n’est pas le seul à protester contre les propos de Lullin. Le *Journal de Genève* du 7 juin 1827<sup>12</sup> contient un long article intitulé “Considérations sur la Grèce”, dont l’auteur réfute lui aussi point par point les allégations de Lullin. Il termine par ces propos:

Les chefs grecs viennent de sacrifier leur amour propre au salut de leur pays en acceptant trois étrangers, pour Président de leur assemblée, pour Général de leurs troupes de terre et pour Amiral de leurs flottes. Et c’est dans le moment même où faisant taire tout orgueil national ils marchent sous les ordres de trois philhellènes, qu’on vient renouveler contre eux des accusations banales et si souvent repoussées! mais fussent-elles aussi vraies qu’elles sont peu fondées, elles nous sembleraient encore intempestives et cruelles, et nous serons toujours tentés d’adresser à celui qui gourmande de malheureux chrétiens martyrs de leur croyance et de leur retour à la liberté:  
Eh! mon ami, tire-les de danger;  
Tu feras après ta harangue.

T.

---

<sup>10</sup> Lullin, “Considérations”, p. 125.

<sup>11</sup> Un des exemplaires des *Observations* de J.-G. Lunzi conservé à la BGE porte l’envoi autographe “A M<sup>r</sup> Topfer, le fils [.] En temoignage de son estime [.] L’auteur”.

<sup>12</sup> *Journal de Genève*, no. 24 (jeudi 7 juin 1827), p. 3.

Nous n'avons pas réussi à identifier l'auteur de cet article; il s'agit probablement de l'un des rédacteurs du *Journal* et c'est sous la même initiale que paraît le 21 juin 1827<sup>13</sup> un article présentant les *Observations* de Jean-Guillaume de Lunzi, dont il recommande la lecture aux nombreux amis des Grecs:

Cédant à une impulsion honorable, M. de Lunzi a publié ce petit ouvrage, dans lequel il répond par des faits précis à toutes les allégations de M<sup>r</sup> L. de C. qui tendaient à inculper d'une manière grave la nation grecque en général et ses chefs en particulier. Cet écrit plein de feu respire d'un bout à l'autre l'amour sacré de la patrie et de la justice. Sans doute le style de l'ouvrage porte quelquefois le cachet de l'origine de son auteur; mais on aime à songer que M. de Lunzi a voulu seul repousser les imputations hasardées faites à sa nation. Comme elle, il s'est présenté sans aucun secours étranger contre un antagoniste redoutable, qu'il n'a pas craint de combattre, fort de l'excellence de sa cause et de la pureté de ses intentions.

Il est normal que le *Journal de Genève*, qui est le porte-parole des libéraux, le parti le plus à gauche à l'époque, soutienne le point de vue de Lunzi contre les arguments de Lullin, lequel s'est exprimé dans un journal plus réactionnaire. Avec une petite réserve: Louis-André Gosse est l'un des cofondateurs du *Journal* et les propos tenus à son égard par Lunzi auraient pu indisposer le comité de rédaction. C'est d'ailleurs probablement pour cette raison que Lunzi avait publié un article réfutant déjà les propos de Gosse au sujet de l'évaluation des forces militaires de la Grèce non pas dans le *Journal de Genève*, mais dans le *Courrier du Léman* du 19 mai 1827.<sup>14</sup> Nous y reviendrons plus loin.

La question qui se pose évidemment est de savoir si Lunzi a écrit seul son article ou s'il a été aidé, et même poussé à le faire. Nous n'avons trouvé qu'une lettre manuscrite de lui adressée à Eynard, datée du 13 mai 1827,<sup>15</sup> donc tout à fait contemporaine. Son français est compréhensible, mais assez maladroit, bien inférieur à celui de Capodistrias par exemple. On peut supposer que la lettre tout à fait correcte publiée dans le *Courrier du Léman* a été corrigée par le rédacteur, et les *Observations* par l'éditeur-imprimeur Lador; mais plus encore nous pensons qu'elle a été revue par des amis qui ont probablement

---

<sup>13</sup> *Journal de Genève*, no. 26 (jeudi 21 juin 1827), p. 4: Annonce littéraire, *Observations* de Jean-Guillaume de Lunzi, de Zante, en réponse aux "Considérations sur l'état actuel de la Grèce", publiées par M<sup>r</sup> L. de C. (Cette brochure se distribue gratis).

<sup>14</sup> Voir note 26.

<sup>15</sup> BGE, ms suppl. 1885, f. 135-136, lettre de Jean-Guillaume de Lunzi à Jean-Gabriel Eynard, Genève, 13 mai 1827.

collaboré à la rédaction. Il nous semble que l'on peut attribuer à Lunzi tout ce qui concerne la situation de la Grèce, les événements militaires, les difficultés du gouvernement, la question de la piraterie, sans que nous connaissions ses sources de renseignements, et ses références à l'activité d'Eynard qu'il connaît manifestement.

Par contre, lorsqu'il écrit:

Je laisserai de côté tout ce qui regarde la politique de l'Europe, car je ne m'occupe jamais de choses qui sont trop au-dessus de ma portée. M. L. de C. est peut-être en relation étroite avec les cabinets de l'Europe et le Divan; car il connaît toutes leurs décisions, il leur donne habituellement des conseils sur leur conduite, et, avec une voix d'autorité et d'oracle, il prononce aujourd'hui sur la destinée d'une nation qui, jadis par sa civilisation éminente, a eu la gloire de civiliser l'Europe et de servir de modèle

nous serions tentée de penser que ce passage lui a été soufflé par quelques jeunes libéraux revenus de l'admiration suscitée chez leurs parents par les *Lettres de Saint-James*, publiées par Lullin de Châteauvieux quelques années plus tôt.<sup>16</sup>

De même, dans le passage où il parle de l'ambition de remporter des victoires éclatantes qui a perdu tant Charles XII à Poltava que Napoléon en Égypte, en Espagne ou à Moscou, il enchaîne:

Les Africains avaient inondé Rome sous Annibal, comme Ibrahim a inondé la Grèce; Minutius, dans sa jeunesse et son inexpérience, se confiant à la valeur romaine, malgré les conseils de Fabius, veut dans une bataille triompher ou périr, et Rome était perdue sans la prudence et la ferme valeur de Fabius; sa constance et sa lenteur ont achevé de détruire les ennemis de sa patrie, et la postérité a proclamé Fabius le libérateur de Rome. M. L. de C. voudrait que les Grecs renonçassent à la gloire de Fabius avec justice méritée jusqu'à présent, pour celle de Minutius

il nous semble qu'un Grec, alors comme aujourd'hui, ne choisirait pas son exemple dans l'histoire romaine. Même soupçon pour la page très lyrique qui se réfère aux fables d'Ésope "Le chêne et le Roseau" et "La grenouille qui veut imiter le bœuf", qui nous paraît d'un esprit très proche des études classiques telles qu'on les dispensait au Collège et à l'Académie de Genève. Qui seraient ces amis? Nous n'avons pas de témoignage précis; mais nous

---

<sup>16</sup> [Frédéric-Jacob Lullin de Châteauvieux], *Lettres de Saint-James*, 4 vols, Genève et Paris: J. J. Paschoud, première partie 1820, deuxième 1821, troisième 1822, quatrième 1823.



1. Portrait de Louis-André Gosse, par Jacques-Laurent Agasse, 1819.  
Collection privée. Photo: Musée d'Art et d'Histoire, Genève.

penchons pour Élie-Ami Bétant, qui termine juste ses études et travaille parfois déjà pour Capodistrias. Et peut-être aussi pour le jeune François Théremin, futur pasteur, que l'on retrouve près de Rizo.<sup>17</sup> Il appartient à un milieu profondément philhellène, impliqué dans le premier comité de 1821, un peu en marge du second comité, ce qui correspond assez à l'esprit de Lunzi.

## II

Revenons maintenant sur les lettres de Louis-André Gosse, qui sont à l'origine des articles de Lullin et de Lunzi.

Louis-André Gosse (1791-1873) était un médecin établi à Genève, très apprécié de ses patients, libéral, membre du Conseil représentatif et l'un des fondateurs du *Journal de Genève*. C'est après avoir été chercher chez Eynard une lettre de la veuve de Marcos Botzaris pour la transmettre au *Journal*, que Gosse, profondément bouleversé par sa lecture, décide de se mettre au service de la Grèce, dans l'idée d'y porter des secours médicaux. Eynard profite de son offre pour lui confier une mission délicate: les comités philhelléniques ont rassemblé des fonds considérables qu'ils destinent en priorité à la flotte grecque, sous forme de numéraire, de munitions et de vivres; mais ils veulent en confier la gestion en mains sûres, ce sera celles de Gosse et de deux autres philhellènes déjà sur place, qui travailleront de concert avec le gouvernement et les amiraux Miaoulis et Tombazis.

Parti fin décembre 1826, Gosse écrit sa première lettre sur sol grec à Eynard de Zante, le 23 janvier 1827.<sup>18</sup> Elle est reproduite pour une large partie dans le *Journal de Genève* du 22 février 1827,<sup>19</sup> Eynard l'adressant au comité en faveur des Grecs, qui la communique à la rédaction du *Journal de Genève* et à celle du *Courrier du Léman*. Gosse était bien placé pour connaître les habitudes du *Journal*; mais peut-être s'attendait-il à plus de retenue dans la diffusion de ses

---

<sup>17</sup> François Théremin est le descendant des Théremin et des Duval, joailliers à la cour à Saint-Pétersbourg. Duval avait épousé la sœur d'Etienne Dumont, alors pasteur à Moscou, plus tard publiciste proche de Mirabeau sous la Révolution française, futur membre du comité philhellénique de 1825. La fille des Duval avait épousé Pierre-Étienne Théremin, elle est donc la mère du jeune pasteur. Une fille Théremin est l'épouse du pasteur Lüttscher, de la paroisse suisse-alémanique de Genève, fondateur du premier comité philhellénique de 1821.

<sup>18</sup> BGE, ms 2692, Copie de lettres no. 1. Lettre de Louis-André Gosse à Jean-Gabriel Eynard, Zante, 23 janvier 1827, ff. 2-3v.

<sup>19</sup> *Journal de Genève*, no. 8 (jeudi 22 février 1827), pp. 2-3, lettre d'Eynard au comité grec de Genève, Genève, 19 février 1827.

lettres: à sa mère, dans sa première lettre datée de Turin, 23 décembre 1826, il avait enjoint dans un post-scriptum:

N.B. À l'exception de ton secrétaire, je te prie de ne point faire lecture de mes lettres à ceux qui pourraient te demander de mes nouvelles; informe-les de ce qui m'arrive sans entrer dans les détails; mon style n'est point assez soigné pour être soumis à la critique d'un public enclin à se moquer de tout, ou à blâmer les expressions les plus innocentes.<sup>20</sup>

Cette première lettre de Zante à Eynard ne rapporte que des nouvelles de seconde main que le philhellène tenait déjà de ses correspondants habituels de Corfou. Mais par le *Courrier du Léman* du 28 février 1827,<sup>21</sup> nous apprenons que Gosse "se loue beaucoup de l'excellent accueil qu'il a reçu de la famille du comte Lunzi qui réside à Genève". Il a donc été accueilli, sans que celui-ci le sache, par la mère et le frère aîné de notre Jean-Guillaume!

Il faut attendre le *Journal de Genève* du 12 avril 1827<sup>22</sup> pour que soient publiés de larges extraits des lettres de L.-A. Gosse, des 14 au 25 février, qui sont à l'origine de la polémique. Nous ne possédons pas les originaux de ces lettres, qui ont dû se perdre dans les arcanes des rédactions de journaux, ou dans un recueil des lettres au comité philhellénique qui se serait égaré. Mais nous avons à disposition de très précieux registres des *Copies de lettres* écrites par L.-A. Gosse pendant son séjour en Grèce de 1826 à 1829, dont celles à Eynard. Dans celle du 14 février 1827 qui ne couvre pas moins de sept pages, il raconte son arrivée très difficile à Napoli di Romania (Nauplie):

[...] Notre arrivée à Napoli fut signalée par des contrariétés d'un nouveau genre. Les membres du Gouvernement actuel rassemblés à Egine avaient nommé en leur absence une Commission administrative (Epitropi) chargée de les remplacer, et cette Commission informée un jour d'avance de notre départ de Zante par le moyen de la poste de M<sup>r</sup> Papamanoli voulait que je lui fisse la remise des lettres adressées au Gouvernement, je me défiai heureusement de leur intention, je refusai et [bien] m'en prit. Le lendemain malgré vos intentions positives on voulut m'engager à débarquer une partie des provisions, je m'y opposai constamment, M<sup>r</sup> le Docteur Bailly fut mon soutien, et le soir comme nous nous apprêtions à mettre à la voile on envoya la force armée à

<sup>20</sup> Emile Rothpletz, *Lettres du Genevois Louis-André Gosse à sa mère pendant son séjour en Grèce (1826-1830)*, Paris et Genève 1920, lettre no. 1, p. 11.

<sup>21</sup> *Courrier du Léman*, no. 71 (mercredi 28 février 1827), p. 1.

<sup>22</sup> *Journal de Genève*, no. 16 (jeudi 12 avril 1827), pp. 6-7, extraits des lettres de Louis-André Gosse à J.-G. Eynard, des 14 au 25 février 1827.

notre bord pour s'opposer à notre départ. Le surlendemain se passa en réclamation, toujours appuyé par M<sup>r</sup> Bailly j'eus une explication très vive à laquelle fut présent M<sup>r</sup> le Comte Metaxa, Papamanoli, et le General Duka Commandant une des forteresses de Napoli. Par suite de cette confrontation il en resulta pour moi l'évidence que le gouvernement actuel était nul, que le despotisme militaire était absolu, que les membres de la Commission étaient des fripons, que Papamanoli était également un coquin, et que les Chefs cherchaient à s'approprier les convois de vivres aux dépens des malheureux qui en avaient besoin. Dans cette occasion je ne pus que me louer de la conduite du D<sup>r</sup> Bailly et grâce à son énergie et à son excellent jugement, je parvins à découvrir en deux ou trois heures toutes les intrigues de ces misérables, jamais occasion ne fut plus favorable pour me convaincre de leur duplicité et de leurs mauvaises intentions. Voyant que nous tenions bon, on employa des moyens secondaires pour nous empêcher de partir tantot c'était une insurrection qu'on cherchait à exciter dans la ville, tantot on prétextait des ordres du Gouvernement, des contreordres de commandant et rien n'avancait. Les choses en étant venu à ce point, je continuai de rester sur la défensive, et je travaillai sans relâche avec M<sup>r</sup> Bailly pour sauver notre cargaison du pillage. Ce ne fut que le 3<sup>me</sup> jour que nous y parvîmes [sic pour parvînmes] et après avoir été obligé de nous soumettre aux caprices d'un soldatesque grossière et au risque d'être couverts de vermine, nous déclarâmes enfin à la Commission administrative en présence de plusieurs chefs que si dans une heure notre bâtiment ne recevait pas la permission de partir nous protesterions publiquement contre cet attentat aux volontés des bienfaiteurs Européens et que nous inculperions nominativement les 3 membres de la Commission MM. Deliani, Anean, et Marco ainsi que le general Constantino Duka. Cette menace produisit son effet et nous pûmes mettre à la voile le 6 fevrier. Tel a été, Monsieur, le debut de ma mission et cet apprentissage n'a pas été sans épine, mais j'ai réussi et j'ai acquis ainsi une expérience qui m'est devenue d'une haute importance dans les circonstances actuelles.

Mais si j'ai eu à me plaindre du gouvernement qui reside à Napoli, j'ai été loin pour cela d'en inculper toute la Grèce, et de porter un jugement exclusif d'après un exemple particulier; ces désagrémens transitaires ont été compensés par l'accueil favorable et cordial que nous avons reçu à Spezzia et à Hydra. Ici nous avons trouvé en general plus d'ordre, une civilité moins hypocrite, des promesses moins falacieuses; les gouvernemens de ces deux Isles se sont empressés de mettre à notre bord des gardes pendant la nuit pour ôter tout prétexte à la malveillance de quelques individus, des superbes magasins ont été mis à notre disposition et des navires prêtés pour transporter nos

provisions; nous sommes donc prêts à exécuter les volontés de Lord C. dès qu'il arrivera; je dis dès qu'il arrivera car jusqu'à ce jour nous n'en avons aucune nouvelle.<sup>23</sup>

Le *Journal de Genève* donne une version édulcorée du récit, évitant de citer nommément les acteurs.

Logé à Hydra dans la belle maison mise à sa disposition par Tombazis, le docteur Gosse préférera assez vite s'installer à Poros où se sont fixés, à la suite des troubles politiques qui secouent Hydra, les amiraux Tombazis et Miaoulis, où de larges casemates sont mises à sa disposition pour les marchandises et où il exercera dès l'arrivée de Lord Cochrane la fonction de commissaire de la flotte. Gosse est embarrassé de ne pouvoir remettre les lettres qu'Eynard envoyait au gouvernement, dont les membres sont à Égine. La situation politique est extrêmement confuse et tendue: une nouvelle assemblée nationale devrait se réunir, mais les députés n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le lieu du rassemblement. Il s'est formé deux assemblées préparatoires, l'une à Égine, l'autre à Castri, et celle qui réunira les deux tiers des députés sur les 160, l'emportera. Par la suite, craignant des retards incessants, Gosse se décidera à remettre ses lettres aux membres du gouvernement en place établi à Égine.

Dans sa lettre du 14 février, Gosse enchaînait sur un passage qui est probablement à l'origine de la polémique:

Après vous avoir entretenu de l'esprit qui anime quelques uns des chefs du gouvernement, je crois devoir ajouter quelques mots sur l'état de la nation en général. Cette nation malgré des défauts réels, inséparables d'une éducation tout à fait négligée, malgré des préjugés nombreux dont elle est entachée, cette nation, dis je, n'est point indigne de la charité européenne. La masse du peuple est douée d'un bon caractère; les paysans vivent avec une sobriété et une simplicité remarquable; les mœurs sont excellentes partout où les vices de ses tyrans n'ont pas pénétré; nulle part on ne voit autant de pistolets et de poignards qu'en Morée et cependant on n'entend pas plus parler qu'ailleurs d'assassinats et de vols domestiques.

Passage reproduit textuellement dans le *Journal de Genève*, avec deux retouches: la nation "est digne de la bienfaisance européenne" à la place de "n'est point indigne de la charité européenne". Et les vices "des Turcs" à la place de "ses tyrans". Par contre la phrase suivante est supprimée: "s'agit-il de pillage, c'est le soldat commandé ou pressé par le besoin qui en donne

<sup>23</sup> BGE, ms 2692, Copie de lettres no. 1, lettre no. 4, Louis-André Gosse à J.-G. Eynard, Hydra, 14 février 1827, ff. 4-7.

l'exemple, on vole plutôt en grand qu'en détail, m'a dit le D<sup>r</sup> Bailly", et le reste résumé en trois lignes dans le *Journal de Genève*, ce qui est regrettable parce qu'il rectifiait un avis trop abrupt:

Ce peuple a été courageux, ses ennemis les plus acharnés, ses detracteurs stipendies ne peuvent lui refuser cette qualité; il est patient, quel autre que lui aurait supporté aussi longtems et avec autant de resignation le joug de fer des Ottomans; il est hospitalier et charitable, j'en ai déjà vu nombre d'exemples, et si l'argent a acquis tant de valeur à ses yeux, si la cupidité est au nombre de ses vices le plus saillant, c'est que cet argent a été pendant des siecles le seul moyen qu'il ait eu de se soustraire aux mesures violentes qui le menaçaient; la duplicité, la defiance dont on accuse les Grecs sont la conséquence de leur état de servitude, mais qu'ils apprennent à connaître le prix d'une liberté équitable, que des Lois justes remplacent l'arbitraire et ces défauts disparaîtront. Sous un gouvernement modéré, dans un état de paix, l'agriculture tout à fait négligée rétablira l'abondance et la liberté du commerce previendra un trafic usurier; en attendant il est de notre devoir comme Chrétiens, comme hommes, de chercher à les sortir de l'état de misère ou ils se trouvent et à contribuer efficacement à leur régénération morale, les secours de vivres bien administrés, l'éducation de leurs enfans bien dirigée tels sont les deux principaux moyens d'y parvenir, l'espoir d'un avenir plus heureux, l'appui des hommes courageux ou éclairés feront le reste. J'aurai désiré pouvoir vous parler de la situation de leur armée et de leur flotte, mais je suis trop récemment arrivé pour avoir pu recueillir des documens positifs, et je me bornerai aujourd'hui à vous informer du danger que court la citadelle d'Athènes et des mesures qu'on prend pour la debloquer.

Le début de la lettre du 22 février montre bien que Gosse est conscient des limites de son information:

Dans ma dernière lettre je vous ai entretenu des affaires de la Grèce, mais je n'en ai parlé que d'une manière vague; comme un homme qui est nouvellement arrivé dans un pays et qui risque par consequent de porter de faux jugemens, s'il s'en tient aux simples apparences. Quoique agé de quelques jours seulement, j'en ai assez vu et assez entendu pour pouvoir vous donner des renseignemens plus positifs.<sup>24</sup>

Il y parle des différends politiques qui séparent les députés et qui risquent d'entraîner une troisième guerre civile. Il tente aussi de dénombrer les troupes de terre sous les ordres des différents chefs, qu'il évalue à environ

---

<sup>24</sup> BGE, ms 2692, Copie de lettres no. 1, lettre no. 7, Louis-André Gosse à J.-G. Eynard, Hydra, 10/22 février 1827, ff. 9-16v.

28.300 hommes –chiffre que Lunzi conteste formellement dans son article du *Courrier du Léman*. Le commentaire de Gosse sur la situation militaire est particulièrement virulent:

Ces forces, si elles agissaient avec ensemble et patriotisme seraient sans doute suffisantes pour repousser les Turcs, quoiqu'en nombre supérieur, mais dans l'état actuel leur incapacité se fait chaque jour sentir davantage et la Grèce court rapidement à sa perte totale si quelque événement imprévu ne la sort pas de cette position. Une partie des troupes irrégulières est inactive dans les forteresses de Napoli di Romanie et de Malvoisie, une autre sert de gardes de corps à quelques généraux, quelques unes entretiennent les dissensions intestines, les Commandans des forts de Napoli, Grivaz et Photomara sont des ennemis plus acharnés l'un contre l'autre que contre les Turcs eux mêmes, la guerre civile continue à Corinthe entre les chefs subordonnés aux Capitaines Notara, les troupes de Karaiskaky, de Kuratasso, de Coletti, de Colocotroni ne se maintiennent qu'avec peine dans les montagnes en raison de manque de vivres et la présence de la cavalerie turque dans les plaines ne leur permet pas d'y descendre. Les convois de vivres d'Ibrahim Pacha ne sont plus inquiétés, les peuples de Maina restent tranquilles spectateurs de la lutte ou du moins se bornent à la défensive. Les soldats Grecs affaiblis par la disette n'ont plus la même energie qu'autre fois, et les derniers evenemens l'ont prouvé, le patriotisme est en général éteint et l'égoïsme est le seul mobile de la plupart des chefs. Les militaires de la Morée reprennent les habitudes qui leur avait fait donner le nom de "Klephtes" (Voleurs) et les malheureuses contrées qu'ils parcourent ont plus à souffrir de leurs vexations que de celles des Turcs. Il faut avoir été témoin de ces brigandages pour avoir une idée exacte de l'état déplorable de la Grèce et de la misère affreuse qui regne dans sa population non armée. L'esprit de la flotte est sans doute meilleur mais depuis longtems elle est inactive, les matelots prennent l'habitude de l'oisiveté.

Le passage est fortement réduit dans le *Journal* du 12 avril:

M. Gosse entre ensuite dans de longues explications sur les troupes de terre sous les ordres de différens chefs, et sur les points de la Grèce qu'elles occupent. Il en porte le nombre à 28.300 hommes environ. Ces forces, dit-il, si elles agissaient avec ensemble et patriotisme, seraient sans doute suffisantes pour repousser les Turcs, quoique ceux-ci soient en nombre supérieur; mais, dans l'état actuel de division, la Grèce court de grands risques, si quelque événement imprévu ne la sauve de cette position, et si les puissances ne se hâtent d'empêcher l'effusion du sang.

Le *Journal* passe alors en revue les différentes troupes, très sévère pour leurs rivalités, leur égoïsme, leur incapacité à agir:

Le patriotisme s'éteint dans la classe qui souffre, et l'égoïsme est le mobile de la plupart des chefs. Le militaire, ayant à peine de quoi exister, revient aux habitudes qui lui avaient fait donner le nom de *klephte* (voleur), et les malheureuses contrées qu'il parcourt ont souvent autant à souffrir de ses désordres que des vexations des Turcs. La misère des populations est affreuse; il faut en avoir été témoin pour se faire une idée exacte de l'état déplorable de ce pays.

L'esprit de la flotte est meilleur. La flotte est invincible si elle est bien dirigée.

Dans sa lettre du 15 mars, publiée dans le *Journal de Genève* du 3 mai 1827,<sup>25</sup> Gosse revient sur la question de l'évaluation des forces, et quelques jours plus tard paraît, dans le *Courrier du Léman* du 19 mai 1827,<sup>26</sup> un article où notre Lunzi réfute les chiffres avancés par Gosse sur les forces grecques. Il précise:

[...] Je vous affirme donc, monsieur, que la relation de M. Gosse est tout-à-fait inexacte; j'entends par là celle qu'on lui a donnée, et qu'il a transmise à Genève croyant qu'elle était l'expression de la vérité; et pour gages de mon affirmation j'offre non-seulement la connaissance particulière que j'ai du pays, mais encore les renseignements que j'ai recueillis à ce dessein de la bouche de l'Arcadien Dimitriadès qui vient de quitter Genève, où le défaut de secours suffisants ne lui a pas permis de suivre à ses études.

[...] Je suis mieux placé pour vous donner une note approximative des forces du Péloponèse, parce que je connais personnellement cette portion de la Grèce. Elle est divisée en 24 Cantons ou Eparchies, dont voici les noms; j'y ai joint le nombre des hommes qu'on pourrait y employer, si on avait le moyen de les payer et de nourrir leurs familles, et le nombre plus restreint de ceux dont on peut disposer à tout moment, parce qu'ils sont toujours prêts à combattre.

[...] Je voudrais pouvoir vous donner de même des notes détaillées sur les forces maritimes de la Grèce, mais je manque de documents sûrs; j'observe seulement qu'il doit aussi y avoir une erreur entr'autres dans l'énumération des vaisseaux respectifs des îles, car toujours et encore aujourd'hui Hydra a armé bien plus de bâtimens que Spezzia.

<sup>25</sup> *Journal de Genève*, no. 19 (jeudi 3 mai 1827), pp. 7 et 8: Correspondance de M. Eynard. Extrait de la lettre de M. Gosse à M. Eynard, d'Hydra le 3/15 mars 1827.

<sup>26</sup> *Courrier du Léman*, no. 85bis (samedi 19 mai 1827), lettre adressée à M. le Rédacteur et signée: J. G. de L., *Ionien*.

Eynard, qui a transmis la lettre de Gosse reproduite dans le *Journal* du 12 avril, est parfaitement conscient de l'impact négatif que les propos de Gosse risquent d'avoir sur l'enthousiasme des philhellènes et leur élan de générosité; mais avec le goût du risque calculé qui est le sien, il ajoute son commentaire:

Je vous ai transcrit avec franchise, Messieurs, tout ce que me marque d'intéressant M. Gosse. Ceux qui prennent un vif intérêt au sort de ces malheureux Grecs doivent connaître la vérité, quelque triste qu'elle soit. Les bienfaiteurs, en voyant les souffrances de cette infortunée nation, ses revers, ses dissensions, son affreuse misère, en seront émus de pitié, et plus portés à la secourir encore.

Si la charité abandonnait les Grecs dans ce moment, leur perte serait certaine. Plus ils sont malheureux, plus ils sont divisés, et plus ils ont besoin d'être aidés par les amis de l'humanité. [...] s'ils [les comités] n'ont plus les moyens de leur envoyer des subsistances, dans quelques mois il n'y aura plus de Grèce.

Il termine:

[...] et si notre zèle n'a pu sauver les monuments antiques qui s'écroulent de toutes parts sous le feu de l'artillerie turque dirigée par des officiers Européens [il s'agit de l'Erechthéion dont une partie s'est écroulée sur des réfugiés], sauvons au moins les hommes qui existent encore. Evitons à notre siècle la honte d'avoir permis que l'année 1827 vit en même temps la destruction des chefs-d'œuvre de l'art, et celle de la race entière qui les éleva.

La lettre du 15 mars 1827,<sup>27</sup> publiée partiellement dans le *Journal de Genève* du 3 mai 1827, contient des éléments intéressants: il s'agit avant tout des démarches que Gosse entreprend auprès des chefs politiques:

Dans cet état de choses tout homme sincèrement attaché à la cause de la Grèce ne peut voir sans gémir ces partis opposés l'un à l'autre et prêts à s'entredéchirer et doit chercher à prévenir s'il est possible la rupture. C'est ce que j'ai fait; indépendant de tous et cependant en relation avec tous, je n'ai cessé de prêcher l'union et la concorde comme la base essentielle des succès de la nation et même comme la condition presque indispensable de l'arrivée ultérieure des secours étrangers qui pourraient leur être nécessaires; en effet, leur ai-je dit, si la guerre civile doit être une suite de vos dissensions politiques, la perte de la Grèce est inévitable, et les secours envoyés par les Comités grecs deviennent inutiles, si donc vous continuez cette lutte intérieure, je me verrai forcé dans l'intérêt de mes commettans, de les avertir

<sup>27</sup> BGE, ms 2692, Copie de lettres no. 1, lettre no. 18, f. 27, Louis-André Gosse à J.-G. Eynard, Hydra, 3/15 mars 1827.

de l'insuffisance de mes efforts et de l'inutilité de leurs envois, on supprimera ces envois, et que deviendrez-vous? Ce raisonnement qui est clair et positif, a fait une impression sur plusieurs d'entre eux.

Après avoir signalé que les chefs sont en train de se mettre d'accord sur le choix d'un troisième lieu pour l'Assemblée –ce sera Damala (Trézène) en face de Poros– il ajoute:

Si comme je l'espère, je passe à Kastrî dans deux jours, j'appellerai à mon aide tout l'art de la persuasion, qu'inspire une bonne cause, pour les engager à faire un sacrifice à la patrie: je ne réussirai pas, la chose est possible, mais j'aurai rempli un devoir sacré, celui d'exécuter le mandat dont vous m'avez chargé, de contribuer à la paix intérieure, sans m'immiscer dans la politique intérieure.

Suit un portrait très élogieux du général Karaiskaky, que le *Journal* n'hésite pas à reproduire *in extenso* sur deux-tiers de colonne. Gosse ne pouvait prévoir alors que Karaiskaky, qu'il admirait profondément, mourrait dans ses bras, dans la nuit du 4 au 5 mai, mortellement blessé par une balle dans la tentative avortée de débloquer Athènes assiégée par les Turcs.

Nous constatons donc qu'il y a bien une censure sur les nouvelles tirées des lettres de Gosse, censure probablement faite par Eynard, mais que, malgré les précautions prises, elles ont exercé sur certains lecteurs un effet négatif pour la cause philhellène.

D'ailleurs Lunzi lui-même remarquait au début de ses *Observations*:

[à Genève] il s'élève une autre voix pour accuser la Grèce de crimes et lui imputer des défauts qu'elle n'a pas, pour décider sur l'état actuel de cette nation, pour régler la politique de l'Europe à son égard, caractériser ses chefs et son peuple, parler sur ses mœurs, ses inclinations, ses intérêts, son territoire, ses ressources, et tout cela sans autres connaissances que les prétendues relations superficielles et incomplètes que M. le Docteur Gosse a pu lui donner. Je ne sais s'il a eu une correspondance particulière et plus étendue avec lui; dans ce cas, il devrait la publier pour soutenir ce qu'il ose affirmer; mais si M. L. de C. ne connaît rien de plus que les lettres de ce zélé Philhellène qui ont été mises au jour, je ne conçois pas comment il a pu en tirer des informations qui n'ont jamais été données par lui.

Nous pouvons être tout à fait certains qu'il n'y a pas eu de correspondance directe entre Gosse et Lullin; ils ne se connaissent probablement pas, appartenant à deux milieux différents, Gosse bourgeois et libéral, Lullin de Châteaueux, aristocrate et conservateur. Nous ne pouvons pourtant exclure que Lullin ait eu, en plus de la lecture du *Journal* –et encore le lisait-il?– la

lecture des lettres originales de Gosse. Il est cousin par alliance d'Eynard et celui-ci les lui aura peut-être montrées. Mais ce n'est pas certain: les deux cousins échangeaient depuis de nombreuses années une correspondance épisodique et en 1821, Eynard, alors à Florence, avait exposé à son cousin ses vues particulières sur la révolution de Naples. Frédéric en avait parlé imprudemment autour de lui et avait risqué de compromettre la situation de Jean-Gabriel auprès du grand-duc de Toscane, ce dont il s'était excusé dans sa lettre du 25 février 1821.<sup>28</sup> On peut penser qu'Eynard, qui connaît certainement les idées très particulières de Lullin sur la question de l'indépendance de la Grèce, n'aura pas pris le risque de lui montrer les lettres de Gosse.

De fait, les lettres de Louis-André Gosse à Eynard vont s'espacer. Gosse est désormais occupé par ses fonctions de commissaire de la flotte auprès de Lord Cochrane. Il sera plus tard choisi par Capodistrias pour organiser la lutte contre l'épidémie de peste qui éclate en 1828; il se dévoue sans compter, au détriment de sa santé, se fera de nombreux amis parmi les Grecs et même parmi les chefs militaires, puisqu'il est le parrain d'un des jumeaux du général Macriyannis. Et nous référant à son action ultérieure en Grèce, nous pouvons imaginer que, s'ils s'étaient rencontrés, Lunzi et lui, ils se seraient probablement bien entendus, car tous deux ont en commun leur mépris des "profiteurs de guerre". Gosse a-t-il été au courant de la polémique suscitée par ses lettres? Probablement de façon assez confuse, comme cela apparaît dans une lettre à sa mère, datée de Syra, 21 janvier 1828:

J'ai reçu dernièrement une ancienne lettre du mois de juin que tu avais remise à M. Lunzi, mais il ne m'est parvenu aucun des journaux de Genève dont tu m'avais annoncé l'envoi; je regrette d'autant plus la suppression de cet envoi que j'ignore ce qui se passe dans notre heureuse patrie et que les événements du jour ne sont pas propres à nous égayer.<sup>29</sup>

### III

Qui est Jean-Guillaume de Lunzi? Dans son livre, M. Nikias Lountzis a rassemblé les éléments biographiques qu'il a pu trouver, en remarquant que, si l'on connaissait dans la famille son existence, il était resté dans l'ombre de

---

<sup>28</sup> BGE, ms suppl. 1899, f. 288, Lettres de Frédéric-Jacob Lullin de Châteauvieux à Jean-Gabriel Eynard à Florence, Genève, 25 février [1821].

<sup>29</sup> Rothpletz, *Lettres*, no. 12, p. 48, Hermopolis (Syra), 21 janvier 1828.

ses deux frères plus brillants.<sup>30</sup> Jean-Guillaume (1801-1841) est le fils du comte Anastase Lunzi (1764-1810), qui, après des études d'archéologie en Allemagne, épousa la baronne Marie-Catherine von Martens (1776-1850), fille du consul du Danemark à Venise, et devint de retour dans les Îles Ioniennes, consul du Danemark à Zante, charge qui fut exercée plus tard également par son fils aîné.

Le comte Anastase mourut en 1810, alors que ses enfants étaient encore en bas âge. Leur mère, responsable de leur éducation, envoya ses fils étudier à l'étranger. L'aîné, Nicolò-Corrado-Anadale (1798-1885), fit ses études en Allemagne et au Danemark; il écrivit des poèmes et des traductions de l'allemand, fut un ami et par la suite parent de Dionysios Solomos. Né en 1806, le cadet Ermanno s'enthousiasma à l'âge de 15 ans pour la cause de l'indépendance grecque et voulut partir combattre en Grèce. Sa mère s'y opposa et l'envoya étudier en Italie. Il passa par différentes universités, obtenant un doctorat en droit à Pise à la fin de l'année 1827; il compléta sa formation à Paris puis à Berlin, où il suivit des cours de philosophie de Hegel, Lessing et Schelling. Il fit plus tard, dans sa patrie, une carrière d'historien et de philosophe.<sup>31</sup> Il n'y a par contre que très peu de témoignages sur Jean-Guillaume, de cinq ans l'aîné d'Ermanno, écrit M. Lountzis, si ce n'est qu'il est à Genève en 1827, qu'il écrit le français avec aisance, probablement aussi l'italien, langue de correspondance avec son frère. Ne figure aucun renseignement sur ce qu'il fit de 1827 à 1836, année où il épousa Lizina Saint-John, fille d'une famille anglaise noble et riche, probablement du milieu du Haut-Gouvernorat des Îles Ioniennes. En 1837, le couple séjourne à Paris; Ermanno écrit à son frère aîné le 12 juin 1837, l'incitant à revenir à Zante pour faire plaisir à leur mère, lui suggérant de faire de là de fréquents voyages en Angleterre pour que Lizina puisse voir sa famille. Ils ont cette même année une fille, Maria-Angelica-Teresa-Gabriella; et l'année suivante, Lizina meurt, vraisemblablement en couches, comme le laisse supposer un pathétique tableau conservé dans la famille et reproduit dans l'ouvrage de Lountzis.<sup>32</sup> Dans son testament rédigé alors, Jean-Guillaume demande d'élever deux tours-horloges à Zante et à Sarakina, en souvenir de sa bien-aimée. Lui-même, profondément affligé, meurt le 30 juillet 1841.

Pour la période 1827-1837, nous avons trouvé à Genève des renseignements beaucoup plus nombreux que nous ne l'espérions, grâce aux journaux, mais surtout grâce aux registres de la police des étrangers, qui étaient déjà à

<sup>30</sup> Lountzis, *Μια ανθελληνική συνωμοσία*, pp. 47-52.

<sup>31</sup> Eugène Rizo-Rangabè, *Livre d'Or de la noblesse ionienne*, vol. III: Zante, Athènes 1927, pp. 132-134.

<sup>32</sup> Lountzis, *Μια ανθελληνική συνωμοσία*, p. 51.

l'époque minutieusement tenus. Le nom de Lunzi apparaît pour la première fois, dans le *Journal de Genève* du 15 février 1827,<sup>33</sup> sous la plume alerte du grand helléniste et arabisant Jean Humbert:

Une lettre de Zante annonce que le fils du général Colocotroni est en route pour se rendre à Genève et y continuer ses études. Ainsi le nombre des Grecs s'augmente tous les jours dans notre ville, qui se félicite de posséder déjà huit étudiants, dont trois de l'île de Zante, un de Corfou, un de Céphalonie, un de Smyrne et deux de la principauté de Valachie. Ce qui a décidé les parents de ces jeunes gens à les envoyer à Genève, c'est non seulement le philhellénisme des Suisses, c'est surtout la présence, dans nos murs, de M. le comte Capodistrias, qui daigne servir de protecteur, d'appui, de père à ses jeunes compatriotes. Notre ville possède aussi M. Hector\*\*\* de Chypre, échappé comme par miracle, en 1821, au massacre dont cette île fut la victime; M. le comte Lunzi, de Zante, qui a préféré le séjour d'une ville libre, à tous les plaisirs d'une grande capitale; M. Euthimios Stadjji, ouvrier honnête, actif et intelligent; enfin le M. le grand-postelnik Jacovaki Rizo.

On demandera peut-être pourquoi tous ces Grecs ne sont pas au champ d'honneur, sous les drapeaux des Hellènes? La réponse est facile pour ce qui concerne les jeunes Etudiants et les personnes d'un âge avancé. Pour les autres, une courte réponse suffira. Les Îles Ioniennes (d'où sont originaires la plupart des Grecs actuellement à Genève) appartiennent à l'Angleterre. Or, dès le commencement de l'insurrection (1821) le gouvernement des Sept-Îles défendit à tous ses ressortissants de prendre les armes pour servir en Grèce. Les peines les plus rigoureuses, l'exil, l'emprisonnement, la confiscation des biens, furent la récompense de ceux qui cédèrent à leur zèle et à leur patriotisme. Que gagnerait donc un habitant de Corfou, de Zante, de Céphalonie, s'il passait en Grèce? Pour la chance douteuse de conquérir une patrie aux Hellènes, il perdrait infailliblement la sienne et compromettrait la tranquillité et le bonheur de sa famille entière. Mais si les Septinsulaires n'ont pas versé leur sang dans les champs de l'Attique et sur les eaux de la mer Egée, ils ne sont pas pour cela restés indifférents à la cause héroïque de leurs frères; ils ont épuisé leurs trésors; ils ont accueilli les fugitifs; ils ont fait passer fidèlement sur le continent de la Grèce tous les secours que la Suisse, la France et l'Allemagne y ont envoyés; ils ont racheté, ils ont sauvé des milliers de captifs; et je pourrais citer tel citoyen des Îles ioniennes, qui, sans quitter la Suisse, a autant fait pour le triomphe de la cause, que les Miaoulis et les Karaïskaki.

---

<sup>33</sup> *Journal de Genève*, no. 7 (jeudi 15 février 1827), p. 4.

Empressons-nous donc d'accueillir les Grecs de tout âge et de tout rang qui viennent chercher dans notre ville des lumières, des distractions ou du repos; et tâchons que nos démonstrations amicales, nos égards et nos bons procédés les attachent de plus en plus à la Suisse et les habituent à envisager notre pays comme leur seconde patrie.

Lunzi a 26 ans, ce qui n'est plus l'âge des études –son nom ne figure d'ailleurs pas dans le *Livre du Recteur*– la grande capitale est probablement Paris, il a renoncé à s'engager dans la lutte active pour ne pas compromettre sa famille, peut-être lui aussi sur l'ordre de sa mère. Ce départ se situe probablement vers la fin avril 1826, puisqu'un registre des Archives mentionne comme document d'état civil déposé par Lunzi un passeport, "délivré à Zante le 18 avril 1826 par le commandant de cette île".<sup>34</sup> Mais nous ne pouvons exclure qu'il ait lui aussi étudié en Italie à une date antérieure. Au moment où il arrive à Genève, sa famille semble en quête de nouvelles: en effet, Louis-André Gosse, dans un post-scriptum à la lettre à sa mère, de Zante, 18 janvier 1827, écrit:

Je te prie de prendre des informations sur M. Lunzi, jeune homme natif de Zante et qui doit habiter à Genève. S'il s'y trouve encore, fais-lui savoir que j'ai eu l'avantage de connaître M<sup>me</sup> sa mère, qu'elle se porte bien et qu'elle sera charmée de recevoir un peu plus souvent de ses nouvelles.

Ce qui situerait l'arrivée de Lunzi avant le mois de février. Et nous ne pouvons exclure que la lettre de sa mère à Lunzi, à laquelle il faisait allusion dans sa missive du 21 janvier 1828, concerne cette démarche plutôt que notre polémique.

La situation de Lunzi à Genève est régularisée par une permission de séjour (no. 13059),<sup>35</sup> datée du 23 mars 1827, renouvelée de trois mois en trois mois; certaines indications concernent encore la fin de l'année 1830. Le document précise: "Nom: Lunzy, Prénom: (M<sup>r</sup> le Comte), Patrie: Zante, pièce déposée: passeport, Rue: Verdaine, Maison: Chez [?] Dunand, puis chez M. Mellerio; Grand-Rue, D<sup>r</sup> Coray no 8". Pour le logis chez M. Dunand, nous nous interrogeons: est-ce la naissance en 1828 d'Henri Dunant, le fondateur de la Croix-Rouge, qui a délogé notre Grec? Sous "Observations", nous trouvons:

Parti pour Chambéry le 9 Août 1828	rendu le passeport	revenu
Reparti pour Thonon le 6 avril 1829	rendu le passeport	revenu
Reparti pour Paris le 24 juillet 1829	rendu le passeport	revenu
Parti pour Paris le 22 novembre 1830	rendu son passeport	

<sup>34</sup> Archives de l'État de Genève [AEG], Da 6, Étrangers, Introduction Ville, 1831, no. 16243.

<sup>35</sup> AEG, Dd 12, Permission de séjour 1827, Ville, p. 33.

Lunzi paraît très vite s'intégrer à la vie genevoise, puisqu'il écrit le 13 mars 1827 à J.-G. Eynard, alors à Paris, la lettre déjà citée, seul autographe qui nous possédions de lui à Genève:<sup>36</sup>

Genève le 13 Mai 1827.

Monsieur

Je prends la liberté de vous écrire pour vous faire connaître le résultat de nos soins pour M<sup>r</sup> Michel Demetriades. Vous pouvez être bien sûr Monsieur que je n'ai pas manqué de tout ce qui dépendoit de moi par la double raison qu'il m'étoit recommandé par vous, et qu'il est mon Compatriot. Je suis allé à Lausanne, où j'ai présenté moi même Votre lettre à M<sup>r</sup> Gindroz; j'ai parlé aussi avec M<sup>r</sup> Porchat, secrétaire de la Société, et avec M<sup>r</sup> Recordon; tous m'ont promis de s'intéresser pour lui; j'ai fait de plus l'offre que M<sup>r</sup> Demetriades donneroit des Leçons, non seulement au jeune Ectòr, mais à tous les Grecs qui arriveroient à Lausanne pour y recevoir leur éducation au frais de la Société; j'ai fini par les prier de lui accorder la place de M<sup>r</sup> Riso le fils, ou au moins de l'aider et lui donner quelques secours mensuels. J'ai eu des belles paroles & des promesses, mais j'ai reçu seulement après quelques jours un refus à toutes mes propositions, écrit aussi en très belles paroles.

Decouragé par des continuel refus, je n'avais pas trop de confiance aux autres pour l'envoyer à Paris, et je craignais de vous donner trop de charge, connaissant Votre générosité qui ne l'auroit jamais abandonné. C'est pour cela que nous avons décidé de l'envoyer à Bologne en Italie; là il pourra faire valoir, ses recommandations au Prince Carangià et à l'Archimandrit Ignadis, aidé par eux et par les nombreuses Grecs qui se trouvent dans cette Ville, pour lesquels nous lui avons donné des lettres, et par la médiocrité des dépenses qui suffisent en Italie, il sera dans le cas de vivre et de s'instruire.

J'ai lui payé les dix francs que vous avez souscrit, pour le mois de mai, j'espère que vous ne me desapprouverez pas. Si vous avez des correspondances à Bologne, M<sup>r</sup> Demetriades vous seroit bien reconnaissant, si vous pouviez lui faire avoir là sa petite pension, c'est à dire tout ce qui lui a été promis à Genève, pour lui épargner le frais, qui quoique peu importants seroit pour lui très sensibles, par Ses capitaux très bornés.

Agréez Monsieur le sentiment du respect et de la plus haute considération de Votre

très humble Serviteur

Jean G. de Lunzi

À Monsieur  
M<sup>r</sup> Eynard-Lullin  
à Paris

---

<sup>36</sup> Voir note 15.

Si le français de Lunzi paraît encore assez chaotique, il est remarquable qu'après quelques semaines de séjour à Genève, Eynard lui confie des missions aussi délicates.

Le 19 mai 1827 paraît, dans l'avant-dernier numéro du *Courrier du Léman*, l'article où Lunzi réfute les chiffres avancés par Gosse sur les forces grecques, dont nous avons déjà parlé.<sup>37</sup> Et sur la dernière page du dernier numéro de ce même *Courrier* est imprimé un sonnet à Lord Cochrane, qui vient d'arriver en Grèce pour prendre le commandement de la flotte, sonnet en italien, signé J. G. de L.,<sup>38</sup> avec en regard une traduction française, libre –mais versifiée– dont l'auteur est probablement un certain "Rochietti, professeur de langue italienne à Genève".<sup>39</sup> En voici la transcription:

À LORD COCHRANE

Traduction libre – Sonnet

Soldat et chef hardi, dominateur des ondes,  
Sur ta tête je vois la gloire resplendir;  
Les vastes Océans qui baignent les deux mondes,  
Sanglans, ont entendu tes foudres retentir.  
Ton front est couronné d'une palme immortelle;  
D'innombrables trésors réhaussent ta splendeur; Pour  
toi combattre est vaincre, et pour vivre autant qu'elle  
Ton grand nom, ô Cochrane! marche avec la terreur.  
Avide maintenant d'une éternelle gloire,  
D'un peuple infortuné, tu cours, par la victoire,  
Assurer le bonheur avec la liberté.  
Punis, malgré les rois, le Musulman sauvage,  
Tu seras proclamé le héros de notre âge  
Par la Grèce sauvée et par l'humanité.

À LORD COCHRAN

Sonetto

Prode Cochran, hai combattuto, hai vinto,  
Nochier, guerriero, e condottiero ardito,  
Il mar del vecchio e nuovo mondo ha udito  
Tuonar tuoi bronzi, et fù di sangue tinto.  
Benche il tuo capo sia d'allori cinto,  
E di mille tesor sia tu fornito  
Tuo nome vassi col terrore unito,  
E fia il tuo nome col terrore estinto.  
Or si che volgia vera eterna gloria  
Che d'un popolo il ben la libertade  
Tu voli assicurare colla vittoria.  
A dispetto dei Re quell'Empio mostro  
Corri a punir, la Grecia e umanitate,  
Ti chiameran l'Eroe del secol nostro

J. G. de L.

Le 5 juin 1827, c'est la publication des *Observations* et le 21 juin, dans le *Journal de Genève*, l'annonce de la brochure dans l'article signé de l'initiale T.

Dans le recensement général fait à Genève en 1828 figure une notice sur Lunzi. Dans la maison no. 275 d'Antoine Mellerio, parmi les locataires, nous trouvons: "Nom: Lunzig [sic] C<sup>te</sup> de, Prénom: J<sup>n</sup> Guillaume, célibataire, Pays dont l'Individu est bourgeois: Isles Ioniennes, Lieu de naissance:

<sup>37</sup> Voir note 26.

<sup>38</sup> *Courrier du Léman*, no. 86 et dernier (samedi 26 mai 1827), p. 3.

<sup>39</sup> C'est ainsi que Rochietti signe, dans le no. 71 du *Courrier* (mercredi 28 février 1827), p. 4, un sonnet en italien avec traduction libre en français, sur la mort de Santa-Rosa; et dans le même no. 86 que Lunzi, il publie un *Chant de Guillaume Tell* également bilingue.

Zante, profession: aucune, religion: Grec, carte 3 mois 13059". Nous avons la surprise de voir mentionner à la suite deux autres Grecs: "Lepegnoty Nicolas, de Corfou, âgé de 19 ans, religion Grec";<sup>40</sup> et "Kerino C<sup>te</sup> de, Jean, de Zante, 17 ans, religion Grec".<sup>41</sup>

Par la suite, Lunzi se manifeste encore une seule fois publiquement dans le *Journal de Genève* du 13 novembre 1828,<sup>42</sup> dans un article assez amer, où il veut mettre en garde les philhellènes contre ceux qui cherchent à abuser d'eux:

[...] Les sentimens philanthropiques des européens, auxquels la Grèce doit en grande partie la réussite de son illustre entreprise, sont accourus journellement au soulagement des malheureuses victimes de cette cause sacrée. Mais, par une triste fatalité, un bien ne peut pas toujours s'exempter d'être suivi par un mal. Ces bienfaits généreux ont été malheureusement le plus souvent ravis par des hommes qui, bien loin de les mériter, ne faisaient qu'un méprisable métier de tromper la bonne foi des philhellènes, et ces secours honorables n'ont servi qu'à alimenter leur paresse et leur vie dissolue. Ces mêmes secours prodigués ont souvent aussi fait prendre aux filous des autres nations le nom de Grecs, comme le symbole du malheur qui touche le plus facilement les cœurs sensibles, et en arrache les bienfaits.

La réputation de la Grèce se trouve compromise par ces faussaires étrangers, et par des hommes qui ont eu, par l'effet du hasard, la naissance dans son sol, mais qu'elle ne voudra jamais ni protéger, ni reconnaître. Au nom de cette chère patrie, en défense de son honneur, ayant eu connaissance de quelques faits qui tendent à ternir sa réputation et celle de ses fils qui ne sont pas indignes de l'être, je prie les honorables philhellènes qui seraient disposés en faveur de quelque Grec ou de ceux qui se présentent sous ce titre, avant d'ouvrir leur cœur et leur bourse pour les soulager, avant de leur accorder leur précieuse bienveillance, de vouloir bien se donner la peine de s'adresser à quelqu'un des Grecs qui, ayant vécu quelque temps parmi eux, peuvent avoir mérité leur estime et leur confiance, pour demander quelque information, afin de s'assurer que leurs bienfaits seront bien placés au soulagement du malheur, et non au maintien du vice; de cette manière, ils pourront jouir de la satisfaction d'être utiles à l'humanité souffrante, sans devenir la dupe des fripons.

---

<sup>40</sup> Sven Stelling-Michaud, *Le Livre du Recteur de l'Académie de Genève (1559-1878)*, Genève 1959, Vol. I, p. 371, no. 8166, 19 juin 1827, Lepegnoty Nicolas, de Corfou, admis en droit par examen d'admission; Vol. IV, p. 318, droit 3 novembre 1827-31 mai 1828.

<sup>41</sup> *Ibid.*, Vol. I, p. 440, externe, no. 150, Jean Querino, Zante, phil., Vol. V, p. 258, Querino Jean. (Il appartient à la famille noble de Zante Querino de Manias.)

<sup>42</sup> *Journal de Genève*, no. 46 (13 novembre 1828), p. 197: Correspondance, signé Jean G. de Lunzi.

Nous avons pointé les documents concernant J.-G. Lunzi aux Archives d'État de Genève dans les registres de police; notre surprise a été de trouver son nom une bonne dizaine de fois, attestant qu'il avait séjourné dans la ville en tout cas jusqu'en 1833 et y avait repassé en 1837.

Dans le permis de séjour de 1827, nous avons aussi ses départs de Genève: Chambéry en août 1828 (c'est probablement la première étape pour le Mt Cenis et l'Italie); Thonon, le 6 avril 1829 (sur le chemin du Grand-St Bernard, quoique cela paraisse un peu tôt pour traverser le col en cette saison; c'était vraisemblablement pour aller rejoindre son frère en Italie). Puis il dépose son permis le 24 juillet 1829 pour se rendre à Paris, ce qui correspond à un autre document du 15 août,<sup>43</sup> concernant son frère Ermanno; celui-ci, en effet, s'est arrêté quelques jours à Genève et Jean-Guillaume a retiré ses papiers en avance pour l'accompagner. En novembre 1830, il repart à Paris pour y passer l'hiver, probablement toujours pour tenir compagnie à son frère cadet promis, lui, à une brillante carrière d'historien.

À son retour en mars 1831, les choses se compliquent: l'officier d'état-civil remarque que Jean-Guillaume n'a plus fait renouveler son permis de séjour depuis mars 1830. Il retourne quelques jours chez le Dr Legrand à la Grand-Rue.<sup>44</sup> Mais le 1 avril 1831, il déménage dans la commune de Lancy, dans la maison d'un M. Lièvre,<sup>45</sup> où s'installe également un autre Grec, Jean Topalli, de Saraco en Épire, étudiant de 18 ans.<sup>46</sup> Il en repart le 6 juillet 1831 "pour la

---

<sup>43</sup> AEG, Da 5, Étrangers, Introductions Ville 1829, 15 août 1829, no. 12884. Concerne: "C<sup>te</sup> de Lunzi, prénom non précisé, natif de Zante, ayant un passeport délivré à Florence le 6 février 1828, logé avec son frère à la grand rue."

<sup>44</sup> AEG, Da 6, Introductions Ville, no. 16243, 9 mars 1831. Voir également note 34.

<sup>45</sup> AEG, De no. 3, Permissions de séjour, communes: no. 9850, de Lunzi, Jean, 30 ans, rentier. Date de la permission 1 avril 1831; parti pour la Suisse le 6 juillet 1831.

<sup>46</sup> AEG, De no. 3, Permissions de séjour, communes: no. 9849: Topalli, Jean, 18 ans, étudiant, Saraco (Épire). *Livre du Recteur*, Vol. VI, p. 44, no. 8305: Topalli est externe en droit en 1828; régularisé le 28 octobre 1829, il termine ses études par une thèse intitulée *Dissertation sur le parricide* soutenue le 22 juin 1831, qui lui vaut le titre de docteur en droit. Il appartient à une famille renommée d'Épire dont une branche s'est établie à Corfou. Il avait déposé comme papier d'identité un passeport délivré à Corfou par le légat du pape, qui le disait originaire de la campagne romaine! Il publie au cours de l'été et de l'automne 1831: 1) une brochure en grec savant, d'une admirable typographie chez P. A. Bonnant, à Genève, écrite par Jean Topalli et A. Soutzo, intitulée: *Observations sur la brochure intitulée "Qu'importe-t-il à la Grèce délivrée des Turcs de faire dans les circonstances présentes, pour ne pas être asservie à des chrétiens turquisans?"* Il s'agit de la réfutation d'une brochure publiée à Paris par un "Monsieur Pantazidès". Le titre grec est: *Παρατηρήσεις εις τὸ φυλλάδιον τὸ ἐπιγραφόμενον Τὶ συμφέρει εἰς τὴν ἐλευθερωμένην*

Suisse”, chemin de l’Allemagne, où son frère a été poursuivre ses études de philosophie à Berlin.

En 1832, c’est dans le registre des Passeports, où sont enregistrés les passages de courte durée, que nous trouvons le nom de “Lunzi, prénom: Giovanni, âge: 25 ans, dernier visa: Fribourg, départ de Genève: 6 août, destination: Allemagne”.<sup>47</sup> À part le prénom et le papier déposé (Zante, 18 avril 1826), ce document colle mieux avec Ermanno, qui a dû de nouveau séjourner quelques jours chez son frère.

Le 6 mai 1833, nous retrouvons Lunzi chez M. Lièvre à Lancy. Jean-Guillaume est titulaire cette fois-ci d’un passeport du Ministre Britannique expédié de Berne le 29 mars 1833.<sup>48</sup> Son frère Ermanno est de passage du 1 au 6 avril, sur la route entre Munich et Paris.<sup>49</sup>

Ce séjour prolongé et ces allées et venues incessantes ont inquiété les autorités puisque la Chambre des Étrangers, dans sa séance du 7 mai, demande un rapport sur Lunzi à M. Hippolyte Boëjat, adjoint de la Chambre, et dans sa séance du 15 octobre “arrête de réinformer au 1er janvier 1834”.<sup>50</sup> À ce moment-là, Lunzi a définitivement levé l’ancre. Est-il rentré dans les Îles Ioniennes et y a-t-il épousé Lizina?

Lunzi a enfin repassé par Genève, avec probablement sa femme et sa fille, ce que ne précisent pas les documents, en octobre 1837, répondant aux désirs exprimés par son frère dans sa lettre de juin, pour que le jeune couple vienne s’installer à Zante. Il apparaît sous la mention “Le C<sup>te</sup> Lunzi, Giovanni, 34 ans Propriétaire à Zante, dernier visa Paris 14 X, départ de Genève 6 [?]”

---

ἀπὸ Τούρκους Ἑλλάδα νὰ πράξῃ εἰς τὰς παρούσας περιστάσεις, διὰ νὰ μὴ δουλωθῇ εἰς Χριστιανὸς τουρκίζοντας. Παρὰ τῶν Κυρίων Ἰωάν. Τοπάλλη καὶ Ἰωάν. ἁ. Σούτζου. Γενεῆ, Ἐκ τῆς Τυπογραφίας Π. Α. Βοννάντου, 1831, rue Verdaine, no. 277; et 2) une autre brochure en français intitulée *Quelques mots au sujet de l’incendie de la flotte grecque, ou réponse aux deux articles publiés dans La Tribune, par les membres de la Société hellénique*, Paris, 17 octobre 1831, signée Jean Topallis, Grec, Docteur en droit de la Faculté de Genève. L’exemplaire consulté à la Société de Lecture de Genève porte un envoi autographe: *À la Société de Lecture d[on] de l’aut[eur]*. Ces deux publications sont un plaidoyer enflammé pour le président Capodistrias et son gouvernement; Topallis ignorait encore l’assassinat de Capodistrias, survenu le 9 octobre 1831.

<sup>47</sup> AEG, H2, Étrangers, Passeports, no. 9462, 6 août 1832.

<sup>48</sup> AEG, Db 4, Introductions Communes, no. 7967.

<sup>49</sup> AEG, H4, Étrangers, Passeports, no. 3039, 1 avril 1833.

<sup>50</sup> AEG, C17, Chambre des étrangers 1833, p. 232, le 7 mai 1833; p. 548, le 15 octobre 1833.

destination Milan, logé P. [Pension du] Leman”, où logeait également son frère en 1832.<sup>51</sup>

Pourquoi un si long séjour à Genève? Il ne semble pas y avoir fait des amitiés profondes et durables. Nous avons pensé tout d’abord qu’il s’était peut-être compromis dans les révolutions en Italie et était arrivé dans le sillage des réfugiés piémontais. Rien ne permet d’étayer cette thèse. Ses voyages ont finalement un but familial: tenir compagnie à son jeune frère pendant ses études. Peut-être dans un premier temps la position centrale de Genève sur les routes d’Europe l’a-t-elle tenté, comme c’est le cas pour Capodistrias? En 1827, la présence de ce dernier à Genève pouvait attirer les Ioniens, mais dès 1828 ce n’est plus le cas. Nous concluons en remarquant qu’il s’agit d’un personnage attachant, intègre, idéaliste, mais profondément choqué par la dureté de la réalité et très aigri devant certaines situations. Sa mort à la suite du décès de sa femme traduit également son extrême sensibilité et sa désillusion devant une existence qu’il devait estimer ratée.

#### IV

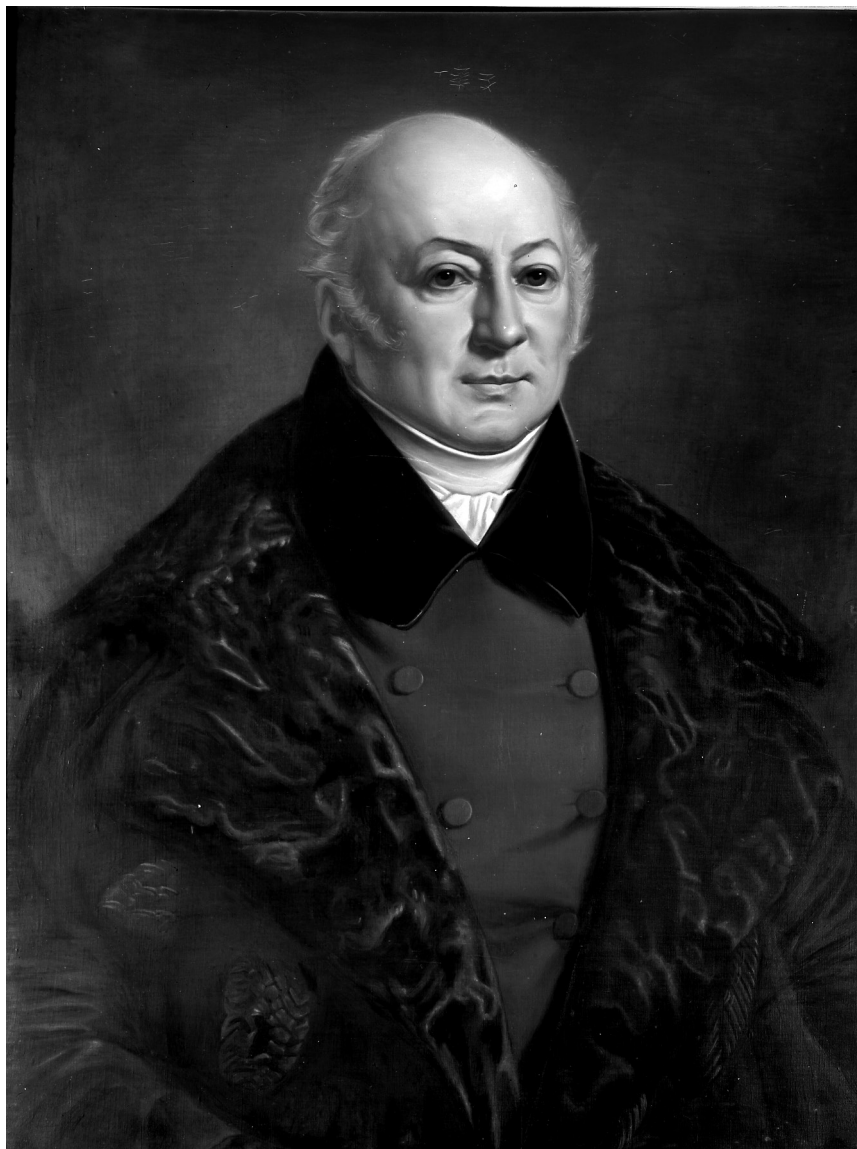
Enfin, venons-en à L. de C. En cherchant à l’identifier, j’avais exploré d’abord parmi les “de C.” genevois –de Constant, de Candolle– sans succès. C’est grâce au fait que Mme Loukia Droulia, dans son ouvrage magistral sur le philhellénisme, a classé notre personnage sous “Chateauxvieux, Jacob-Frédéric Lullin de” –et non comme dans les bibliographies genevoises sous “Lullin de Châteauvieux, Frédéric-Jacob” que j’ai pu identifier l’auteur de l’article; et ces initiales correspondaient à l’habitude de l’époque, où les articles des journaux à Genève sont signés par l’initiale du nom de famille, d’où le “L. de C.”.<sup>52</sup>

Les “Considérations” de Lullin étaient conçues sous forme de triptyque. Son deuxième volet est publié dans le numéro du 16 juin 1827 des *Archives genevoises*.<sup>53</sup> Il n’y a dans ces quelques pages pas trace de réaction ni à l’opuscule de Lunzi, ni à l’article signé T. du *Journal de Genève*! Imperturbable, Lullin continue l’étude toute théorique de la situation. Néanmoins, nous pouvons constater que l’auteur a conçu ou remanié les trois premiers paragraphes en fonction des nouvelles récentes, soit la nomination par l’Assemblée de Trézène de Capodistrias, Lord Cochrane et Church: “[Les Grecs] viennent

<sup>51</sup> AEG, H14, Étrangers, Registre des Passeports du 25 août au 27 novembre 1837, pp. 301-302, no. 17757, 22 octobre 1837.

<sup>52</sup> Loukia Droulia, *Philhellénisme. Ouvrages inspirés par la guerre de l’Indépendance grecque, 1821-1833*, Athènes 1974, p. 38.

<sup>53</sup> *Archives genevoises*, no. 12 (16 juin 1827), pp. 199-203.



2. Portrait de Frédéric Lullin de Châteauevieux. Artiste inconnu.  
Bibliothèque de Genève - Centre Iconographique de Genève.

de placer à la tête de ce corps trois hommes dont la réputation s'était faite d'avance et dans des circonstances étrangères à la Grèce."

C'est par un post-scriptum à la lettre d'Eynard publiée dans le *Journal de Genève* du 31 mai 1827 que les Genevois ont appris cette nouvelle, qui a mis six semaines pour arriver:

À l'instant je reçois des lettres du colonel de Heideck; elles sont du 17 avril. Le comte J. Capodistrias a été nommé président de la Grèce pendant sept ans avec les mêmes attributions qu'a le président des États-Unis; [...] lord Cochrane commandera en chef la marine qui sera nationale; le général Church commandera en chef les troupes de terre; Colocotroni, Karaïskaki et tous les chefs de l'armée ont donné leur assentiment.<sup>54</sup>

Lullin remarque qu'en l'absence de lois, cette forme de pouvoir institué en Grèce deviendra nécessairement une dictature, mais une dictature "inoffensive", reposant essentiellement sur la popularité de ces trois hommes, popularité qu'ils doivent conserver à tout prix jusqu'à la fin de la crise.

Le reste de son article se focalise sur la position de la Russie dans la question grecque. À l'inertie voulue d'Alexandre a succédé la politique offensive du Tsar Nicolas qui, par la conclusion du Protocole de Saint-Petersbourg avec l'Angleterre, a transformé l'insurrection grecque, que la Porte avait considérée jusqu'alors comme une révolte épisodique et une affaire interne, en une affaire européenne. Mais ce changement de la situation est dû plus encore à ce que Lullin appelle le droit "des nécessités qu'amène le temps" – nous dirions plus simplement l'évolution de l'histoire. On y retrouve un des *leitmotiv* de la pensée de Lullin, son admiration pour la Russie contemporaine:

Qu'a produit ce temps? Il a, depuis un siècle, abâtardi les Turcs et civilisé la Russie. Il a changé leurs forces respectives, et déplacé leurs frontières. Il a porté la puissance et la civilisation russe jusqu'aux bords de la mer Caspienne, et par ce point, elles débordent de 500 lieues la capitale de l'empire ottoman.

Or, la civilisation, pour exister, a besoin de correspondre avec des civilisations voisines; elle refoule la barbarie, parce que la barbarie lui fait obstacle, et le propre de sa nature est de la détruire et de l'absorber.

La civilisation de la Russie pèse donc de tout son poids sur la barbarie musulmane. Ce poids a déjà été immense pendant tout le règne de l'impératrice Catherine; mais dès lors, les événements produits en Occident par la révolution ont, tout d'un coup, suspendu

---

<sup>54</sup> Voir note 8.

cette action, et la Turquie a respiré pendant trente ans à l'abri des batailles que les siècles à venir livraient aux siècles passés.

L'insurrection de la Grèce offre à la Russie une occasion idéale d'intervention qui repose sur des causes humanitaires et religieuses: "C'est le lion qui plaide pour l'agneau." Et désintéressée "car, ce ne sont pas des territoires que veut acquérir la Russie en Orient, ce sont des débouchés, des échanges et des relations". Point de vue qui nous paraît pour le moins discutable!

Quant au Divan, il est conscient de la nécessité de se civiliser; mais il s'y est pris trop tard. Il a six mois pour obtenir la soumission des Grecs et éviter l'intervention européenne. Ce délai de six mois que Lullin accorde arbitrairement à la Porte, il l'explicite dans une lettre à Jean-Gabriel Eynard du 9 juin 1827:<sup>55</sup>

Les nouvelles de la Grèce me paraissent bonnes. Les mesures qu'ils ont prises sont ce qu'ils avaient de mieux à faire, mon idée est que vous n'y avez pas été étranger. Ce qu'il faut maintenant, c'est qu'ils exécutent ce qu'ils ont promis, qu'ils obéissent aux chefs qui [sic pour qu'ils] se sont donnés au moins pendant six mois. Car passé ce terme, je pense que les Puissances seront en mesure d'agir virtuellement. Il n'en aurait pas fallu autant à Bonaparte. Mais de ce temps ci, nos roues ne sont pas si bien graissées et nous allons piano.

Nous ne résistons pas au plaisir de citer le début de la lettre, qui contraste par son ton espiègle avec le style ampoulé de ses articles; n'oublions pas non plus que c'est l'aristocrate de vieille souche qui parle au roturier:

Le bruit court cher Gabriel qu'Anna et vous êtes enchantés de l'Angleterre: j'en serai bien aise pour vous en premier lieu et pour votre belle sœur Nancy qui serait bien vengée de tous les déboires que vous lui avez fait essayer sur la bonne vieille Angleterre. Au fait il était indispensable que vous y fussiez, c'est le complément de votre éducation sociale et maintenant vous n'aurez plus rien à faire qu'à vous croiser les bras, comme les lions qui sont au bas de votre escalier. Je ne sais pas si cela vous amuserait beaucoup surtout si on mettait Anna d'un côté et vous de l'autre; mais l'attitude aurait beaucoup de dignité.

Il est par contre sidérant de constater que dans cette lettre écrite dix jours après la publication de son article, et deux jours après la sortie de l'opuscule de Lunzi, il n'y a pas un mot d'allusion à l'affaire; plus encore, il termine:

J'attends avec impatience cher ami ce que vous tirerez des Anglais, je voudrais que vous les tracassiez bien: car j'avoue que j'ai de l'indignation de toute leur conduite grecque. Il n'est pas possible de

---

<sup>55</sup> BGE, ms suppl. 1899, f. 262, lettre de Frédéric-Jacob Lullin de Châteauevieux à Jean-Gabriel Eynard à Londres, Genève, 9 juin [1827].

s'être conduits plus indignement: les cornes doivent leur en venir à la tête en vous voyant et votre seule présence devrait les faire rentrer sous terre. Quand on songe à ce que vous êtes et à ce qu'ils ont été, il n'y a pas d'expression pour en marquer la différence.

Et l'on retrouve la même admiration pour l'œuvre du philhellène dans sa lettre du 12 juillet 1827, après la signature du Traité de Londres:<sup>56</sup>

Vous avez été créé par le ciel, cher Gabriel, pour être le conducteur et non pas la mouche d'un coche: Aussi partout où vous mettez la main, on sent vibrer les cordes et les affaires marchent. Il était comme vous avez vu grand tems que vous fussiez en Angleterre, et il faudrait que vous fussiez partout: car partout les Grecs ont besoin de vous. Quelques soient leur détresse et leurs revers, ils seront pourtant sauvés, d'abord parce que les Turcs ne sauront pas poursuivre leur succès d'Athènes et donneront le tems aux Puissances de mettre le holà. Enfin parce que je vois d'après votre lettre que ce *holà* sera mis, in extrémis à la vérité; Mais dans ce genre mieux vaut tard que jamais.

Mais pour en revenir à son article, Lullin y reprend dans l'avant-dernier paragraphe son ton moralisateur à l'adresse des Grecs:

Aussi, l'Europe attend avec quelque impatience la nouvelle de la délivrance réelle et non fictive d'Athènes; elle attend de voir les Égyptiens contraints à évacuer le Péloponèse, et les Grecs faire front aux nouvelles attaques que préparent les Turcs. Succès auxquels tient leur salut, et qui ne peuvent s'accomplir qu'à l'aide du concert et de l'union que Lord Cochrane leur a si noblement demandés pour prix de son dévouement.

Le troisième article, publié le 11 juillet 1827,<sup>57</sup> est centré sur l'Empire ottoman. Après dix siècles de combat, les Musulmans et les chrétiens ont abouti [vers le XVIe] à un *statu quo* fixant les limites territoriales de leur domination. Les chrétiens ont connu un essor formidable de leur civilisation en direction de l'ouest, alors que les Musulmans ne l'ont pas développée, eux qui avaient à l'époque des croisades une civilisation beaucoup plus raffinée que celle des Croisés. La faute en est à l'invasion des Turcs, qui a été pour la civilisation arabe ce qu'avait été celle des Barbares pour l'Empire romain: "Les Turcs sont restés les stupides spectateurs des progrès inouis qu'a fait pendant ce temps la civilisation européenne." Mais la civilisation arrivée depuis peu à leurs frontières les débordera: "Il ne se pose pas une pierre à Odessa qu'elle ne fasse une brèche à Constantinople." Cernée par l'Empire anglais de l'Inde et

---

<sup>56</sup> *Ibid.*, f. 264, Chouilly, 12 juillet [1827].

<sup>57</sup> *Archives genevoises*, no. 16 (11 juillet 1827), pp. 257-262.

l'Empire méridional de la Russie, la Porte a compris trop tard le danger –seul le vice-roi d'Égypte s'en est avisé à temps. Et elle ne réussira pas à conserver la Grèce. Ce qui amène Lullin à revenir en conclusion à la situation de la Grèce, sur un ton guère plus philhellène:

Quelque affreux que soit pour les Grecs le désastre d'Athènes, il n'aura pourtant pas pour eux de suites aussi fatales qu'on l'aurait pu craindre, parce que les Turcs ne poursuivront pas leurs succès, et surtout parce que l'engagement des puissances est pris, et que, pourvu qu'il reste encore debout sur les ruines de la Grèce une croix et un drapeau, l'honneur de ces puissances exige aujourd'hui qu'elles aillent les délivrer.

Donc, en d'autres termes, la Grèce sera sauvée, non pas par les Grecs, mais par la volonté des Puissances.

Si Jean Clavel, rédacteur de ce journal plutôt conservateur, lancé à Genève au début mai 1827, s'est adressé à Lullin de Châteauevieux, c'est que ce dernier jouit à Genève, comme à Paris où il séjourne une partie de l'année, d'une réputation bien établie de "politologue", comme on dirait aujourd'hui. Il est l'auteur, anonyme à l'origine, des *Lettres de Saint-James*; il s'y présente comme un Anglais de Londres qui étudie la politique des différents États européens. Les treize premières lettres sont écrites d'octobre à décembre 1819 et publiées en 1820. Les trois lettres qui nous intéressent font partie du troisième volume (1822), écrites donc en 1821. Ces lettres s'intitulent "De la Sainte-Alliance", "Des Musulmans" et "De la Russie", formant de nouveau un triptyque, dont les titres ne recouvrent pas tout à fait la matière.<sup>58</sup> Dans la première, l'auteur examine surtout la réaction de la Sainte-Alliance devant la révolte des Grecs, qui a consisté à les entourer d'un "cordon de neutralité" et à les abandonner au glaive des Turcs. Mais la Russie a trop d'intérêts particuliers pour appliquer cette politique à la lettre: elle les a protégés par son "active neutralité", mais s'est bien gardée de déclarer la guerre aux Musulmans, préférant rester l'arbitre de l'Occident et de l'Orient, de la paix et de la guerre.

La seconde lettre, intitulée "Des Musulmans", terme que Lullin emploie volontiers à la place des "Turcs", est de nouveau centrée sur la politique de la Russie, qui a agi de façon à ce que la Porte soit obligée de lui céder et qui placera la Grèce nécessairement sous le protectorat de la Russie. Suit une divagation sur le thème de la civilisation conquérante de la Russie que nous retrouvons dans les articles de 1827, où nous constatons que la situation

---

<sup>58</sup> [F. L. de C.], *Lettres de Saint-James*, Vol. III, nos 36-38, pp. 25-52: "De la Sainte-Alliance", "Des Musulmans", "De la Russie".

politique ayant évolué entre 1821 et 1827, Lullin paraît plutôt soulagé que la présence des Anglais et des Français aux côtés des Russes facilite pour la Grèce l'accession à l'indépendance. La troisième lettre sort de notre sujet.

Ces *Lettres de Saint-James* ont été appréciées par Stendhal, qui écrit à l'un de ses amis:

L'auteur inconnu de cet ouvrage est le meilleur politique qui imprime sur l'époque actuelle. Son style est obscur; peut-être la position personnelle de cet auteur lui fait-elle une loi de parler en énigmes. Quelques personnes ont cru que cet auteur genevois avait des relations avec M. Canning. Quoi qu'il en soit, ce troisième volume des *Lettres de Saint-James* va servir pendant trois mois de "magasin à pensées" à nos journalistes.<sup>59</sup>

Nous arrivons enfin à ce qui aurait pu être le début de cette partie: qui est Frédéric-Jacob Lullin de Châteauvieux? Né en 1772, il est le fils unique de Jacques-André Lullin de Châteauvieux, colonel-propriétaire d'un régiment au service du roi de France – ce qui est exceptionnel pour un Genevois; anobli par Louis XV, il porte désormais le titre de marquis dont héritera son fils. À l'âge de 15 ans, Frédéric-Jacob entre comme cadet dans le régiment de son père, mais sa carrière militaire est brisée par la Révolution. Il faut rappeler que le régiment Lullin est mentionné dans presque tous les ouvrages sur la Révolution française, pour s'être mutiné, gagné par les idées nouvelles; les responsables de la rébellion furent nombreux à être condamnés par des tribunaux suisses, qui à la pendaison, qui au bagne, et le régiment fut licencié. Frédéric-Jacob, qui échappe ainsi probablement au massacre des Tuileries, rentre à Genève, dans la propriété familiale du château de Chouilly, reprend des études qui avaient été assez négligées et accomplit en 1791 son premier voyage en Italie. Dès son retour, il fait la connaissance de Mme de Staël, dont il devait dire plus tard qu'elle fut "le sel et le charme de sa vie",<sup>60</sup> et devient jusqu'à la mort de celle-ci en 1817, un des membres assidus du cercle de Coppet. Très bon acteur, il joue dans les spectacles montés par la baronne, compose à l'occasion des *Proverbes* et devient l'ami intime d'Auguste, le fils de Mme de Staël.<sup>61</sup>

<sup>59</sup> Cité par Jean Rumilly, dans *Manuscrit venu de Sainte-Hélène d'une manière inconnue*, Paris 1947, p. 145. La lettre est adressée par Stendhal à M. Stritch le 6 mars 1823.

<sup>60</sup> Agathe Ottino-Rochat, "Lullin de Châteauvieux et le manuscrit venu de Sainte-Hélène", *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (1954), pp. 131-162, ici p. 144. Cette étude reste la plus complète sur la question et sert de base à notre documentation.

<sup>61</sup> Pierre Kohler, *Madame de Staël au château de Coppet*, Lausanne 1943, pp. 68-69.



3. Château de Chouilly près de Genève. Photo: Christine Amsler.

Ne pouvant trouver de situation ni dans l'armée, ni dans les cadres de la Genève révolutionnaire, Frédéric va, comme ses cousins Pictet de Rochemont, se passionner pour l'agronomie et chercher à faire de Chouilly un domaine modèle. Nous nous demandons d'ailleurs si la fascination que Lullin éprouve pour la Russie ne vient pas de ses relations avec Pictet. Il s'est certainement intéressé à l'établissement de Novolancy, où Pictet avait introduit l'élevage des moutons mérinos, et au développement de la région d'Odessa sous la férule du duc de Richelieu. Son admiration pour la Russie est due peut-être aussi à sa fréquentation du cercle de Coppet, qui considérait Alexandre comme le champion des idées libérales, et par là tenait la Russie en grande estime. Mais son cœur est tourné vers la France et lui fait accepter le poste d'inspecteur impérial des mérinos, poste de fonctionnaire avec une rente non négligeable, ce qui le met en marge des patriciens genevois.

En 1812-1813, il fait un voyage officiel en Italie, d'où il écrit une série de *Lettres sur l'Italie*<sup>62</sup> destinées à être publiées dans la Bibliothèque Britannique

---

<sup>62</sup> Frédéric-Lullin de Châteaueux, *Lettres écrites d'Italie en 1812 et 1813*, Paris et Genève 1816.

fondée à Genève par ses cousins Charles et Marc-Auguste Pictet et Frédéric Maurice. Il regroupe ces lettres dans un ouvrage qui connut un succès certain. Mais, comme le remarque Agathe Ottino dans son étude sur Lullin: “Cet accueil favorable l’encouragea désormais à publier çà et là les écrits que lui suggérait le moment, mais sans se départir jamais d’un nonchaloir qui n’était pas de l’homme de lettres, mais du gentilhomme pour qui cette activité n’est qu’une des formes de la vie sociale.”<sup>63</sup>

Le séisme provoqué par la chute de Napoléon et son exil à Sainte-Hélène ébranle notre auteur. Il s’enferme durant tout l’été 1816 dans son cabinet de travail à Chouilly, pendant les intempéries les plus graves du siècle, écrivant mystérieusement. Au début de l’année 1817, il gagne Paris, où il avait l’habitude de passer l’hiver; il fait un voyage discret à Londres en février, déposant anonymement dans la boîte aux lettres de l’éditeur John Murray, selon la tradition familiale, son *Manuscrit venu de Sainte-Hélène d’une manière inconnue*, qui se présente comme une sorte d’autobiographie critique de l’empereur, lequel parle à la première personne, dans un pastiche très réussi du style impérial. L’ouvrage arrive à Paris dès la fin de mars; on se l’arrache; très vite interdit, on se le passe sous le manteau. D’après Agathe Ottino, quatre éditions se succèdent en quelques mois; on le traduit en allemand, en anglais, puis il paraît à New-York et au Québec; et même en grec moderne.<sup>64</sup> Napoléon lui-même, qui l’a en mains dès le mois de septembre, le lira avec intérêt et en dira: “C’est un ouvrage qui fera époque. J’ai écrit là-dessus une quarantaine de notes que l’on pourra placer sans changer le fond du livre.” Et il le désavouera formellement dans son testament. Comme beaucoup d’autres, il l’attribuera au cercle de Coppet, à Mme de Staël ou à Benjamin Constant, ce qui n’était somme toute pas si éloigné de la vérité.<sup>65</sup>

Frédéric-Jacob assiste à Paris au succès invraisemblable de sa supercherie; mais plus les jours passent, plus il lui est difficile de se dévoiler, ne voulant pas nuire, prétextera-t-il plus tard, à la carrière de son fils qui venait d’entrer dans la Garde royale, pour des raisons beaucoup plus complexes probablement. Il semble d’ailleurs que l’idée du pastiche lui ait été suggérée par Eynard qui, lui, avait connu l’empereur et s’était lancé dans un écrit du même genre, auquel il avait finalement renoncé. Ce n’est qu’à l’approche de sa mort en 1841 que Lullin en reconnaîtra la paternité.

<sup>63</sup> Ottino-Rochat, “Lullin de Châteaueuvieux”, p. 147.

<sup>64</sup> *Χειρόγραφον ἐκ τῆς Ἁγίας Ἐλένης. Ἐκ τοῦ Γαλλικοῦ*, transl. Nikolaos Skoufos, Munichia [Piraeus] 1818.

<sup>65</sup> Ottino-Rochat, “Lullin de Châteaueuvieux”, pp. 135-136.

Jean Rumilly, dans son étude consacrée au *Manuscrit venu de Sainte-Hélène*,<sup>66</sup> a dégagé de l'ensemble des *Lettres de Saint-James* le credo politique de Lullin. Condamnant un régime démocratique qui roule de révolution en révolution, il estime que le régime moderne des sociétés européennes exige une aristocratie assez puissante pour contrer les révolutions. Aristocratie plébéienne, formée des sommités de la nation qui imposera la loi non par la violence, mais par des réformes. Société en forme pyramidale, où, depuis le conseil communal jusqu'au pouvoir suprême, chaque assemblée délègue ses meilleurs éléments, ce qui aboutit utopiquement à un gouvernement formé de l'élite de la nation. L'Angleterre étant le modèle éloigné de cette aristocratie bourgeoise.

Pour conclure avec la Grèce, l'idéal politique de Lullin le porte naturellement à condamner sans appel le parti des chefs de guerre et à soutenir le parti des notables, puis lorsqu'il est élu président de la Grèce, celui de Capodistrias, qu'il connaît et apprécie en tant qu'ami d'Eynard; cet apparent mishellène<sup>67</sup> ne s'oppose pas à l'indépendance du nouvel État, pour autant qu'il soit contrôlé par des Puissances "amies".

Personnage difficile à cerner: d'un côté sympathique, primesautier avec ses amis, remarquable écrivain; de l'autre, secret, cachottier, souvent ambigu. Et finalement, comme Jean-Guillaume de Lunzi, Frédéric-Jacob Lullin de Châteauevieux nous apparaît comme un marginal dans la Genève de 1827.

---

<sup>66</sup> Rumilly, *Manuscrit venu de Sainte-Hélène*, p. 147.

<sup>67</sup> À vrai dire Rumilly, *Manuscrit venu de Sainte-Hélène*, p. 151, utilise ce terme de la façon suivante: "Certes, Frédéric n'est pas mishellène."